291

DT5

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) 6212-03-021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE MARIE PARENT

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À DRUMMONDVILLE (SECTEUR SAINT-NICÉPHORE)

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 19 juin – 13 h

Centre Communautaire de loisirs Claude-Nault

480, rue Lessard

Saint-Nicéphore

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 19 JUIN 20121
MOT DE LA PRÉSIDENTE1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :
Mme SUZANNE ROUSSEAU
M. JEAN-GUY FORCIER
COMITÉ ENVIRONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS
DE L'ÉDUCATION ET AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC
Mme Berthe Tessier et Mme Huguette Manseau19
CONSTRUCTION R. GUILBEAULT INC.
M. François Guilbeault25
DANIEL & GILLES RÉGIS ENTREPRENEURS ÉLECTRICIENS
M. Daniel Régis27
MM. MICHEL BEAUCHEMIN, SYLVAIN LUSSIER, JEAN-PIERRE SAVOIE29
PAUSE
Mme JUSTINE BENOÎT34
Mme JUSTINE BENOÎT34 TABLÉE POPULAIRE
Mme JUSTINE BENOÎT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente :

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour! Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville, secteur Saint-Nicéphore,* par WM Québec inc. Bienvenue aussi aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

Je suis Anne-Marie Parent, je préside cette commission d'enquête, et je suis secondée par le commissaire Jean-François Longpré.

Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est de 15 minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la commission.

En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre, à la table d'accueil à l'arrière. Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

J'aimerais aussi vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Toute personne, quelle que soit sa position sur le projet, doit se sentir à l'aise d'être ici ou de présenter. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience. Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

Maintenant, je vais inviter notre premier intervenant, il s'agit de madame Suzanne Rousseau.

Mme SUZANNE ROUSSEAU:

Est-ce que ça va pour le micro?

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Bonjour, Madame Rousseau.

40

5

10

15

20

25

30

Mme SUZANNE ROUSSEAU:

45

50

55

60

65

70

75

Merci. Madame, Monsieur le commissaire, Messieurs les analystes, maintenant, au lieu d'auditeurs. Après le très éloquent et très précis mémoire du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets de monsieur Ménard, hier soir, je me sens un peu néophyte de me présenter devant vous. Mais je souscris tellement à tout ce qu'ils ont dit.

Avant de débuter, je veux vous présenter cette petite fille ici qui s'appelle Mikayla, elle a un an et demi, et c'est mon arrière-petite-fille. Mon mémoire est pour elle.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Je vous remercie de prêter attention... » Fin de la phrase à la page 2 : « [...] non plus encore pour cette durée. »

Seulement la parole des promoteurs-profiteurs ou des chercheurs émoustillés par les défis et les découvertes à venir.

(L'INTERVENANTE POURSUIT ET TERMINE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Dans ces immenses cuvettes... » Fin du mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Rousseau. On peut vous poser quelques questions?

Mme SUZANNE ROUSSEAU:

Oui, j'irai au meilleur de ma connaissance.

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez de déversement accidentel dans le ruisseau Boisvert que vous avez connu ou dont vous avez entendu parler, c'était à quelle époque et puis est-ce que d'après vous la situation a été corrigée?

Mme SUZANNE ROUSSEAU:

80

85

90

95

100

105

110

115

C'était il y a une dizaine d'années et ça a paru dans la première page du journal du temps. Est-ce que c'était la Parole à ce moment-là? C'est par la une du journal local que nous avons vu la couleur des résidus.

Maintenant, le restant c'est un ouï-dire, c'est une personne qui habite en face et quand l'eau baisse, ici, le Saint-François, à l'automne et au printemps, on voit les berges très, très grandes. Et cette personne a vu à maintes reprises, mais pas cette année – comme je parle dans mon mémoire, c'est huit à dix ans à peu près – a vu le lixiviat vert, verdâtre dont monsieur Roy parlait hier soir.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez des craintes que cela se reproduise?

Mme SUZANNE ROUSSEAU:

Pas d'ici 30 ans. Parce que pour moi, il n'y a d'éternel que le Seigneur, comme on apprenait au catéchisme, là, et il n'y a pas de construction humaine à date, surtout dans une toile géodésique martelée par les marteaux-pilons. En tout cas, j'ai des craintes pour dans 30 à 50 ans d'ici. Toute chose se détériore, surtout quand on est à des conditions comme ces résidus sont, et les mélanges de résidus dont on ne connaît pas les interactions encore, comme je le disais. Je ne crie pas au loup pour maintenant, je crie au loup pour dans 30 à 50 ans d'ici.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Votre position sur le projet serait-elle... c'est parce que vous basez votre raisonnement dans votre mémoire, sur le fait que vous craignez le risque d'une catastrophe écologique. Si on pouvait vous donner une certitude que ça ne se produirait pas, est-ce que vous donnerait, est-ce que ça vous paraîtrait plus acceptable?

Mme SUZANNE ROUSSEAU:

Mais je dirais que c'est mensonger. Je n'y croirais pas, parce que ça ne se peut pas que 12 millions de tonnes de résidus se tiennent tranquilles pendant 30 à 50 ans. Quand le site va être

plein, ils vont s'en aller et bonjour. On va être pris avec ça. Pour vider un site contaminé, ça prend plus que 37 millions pour le vider avant qu'il coule dans la rivière.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et vous dites que ça prendrait une plus petite quantité de tonnage. Quelle serait la quantité qui serait acceptable d'accepter sur le site avec un agrandissement?

Mme SUZANNE ROUSSEAU:

Pour moi, finir le site tel qu'il est là. Il est trop près de la rivière. Et la MRC Drummond, si ce n'est pas Waste Management, essaiera d'avoir un site plus sécuritaire. Elle gérera ses déchets, s'il faut. On gère déjà bien d'autres sortes de, les autres sortes de déchets recyclables et compostables et tout ça. C'est trop près de la rivière, ce site-là. Déjà, c'est immense qu'est-ce qu'ils mettent, 600 000 tonnes, depuis bien des années. C'est assez, là, la cour est trop pleine déjà.

135

120

125

130

D'ici un ou deux ans, le temps de se retourner de bord, correct qu'on finisse les besoins de la MRC sans aller chercher d'autres contrats ailleurs. Mais c'est fini, là, on est trop près de la rivière, là. Quand on dit qu'ils ont acheté jusqu'à 100 mètres de la rivière, ce n'est pas loin, ça. Puis les bassins de décantation sont de ce côté-là.

140

145

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Donc, vous voyez ça dans un délai d'à peu près un an ou deux?

Mme SUZANNE ROUSSEAU:

Oui. Les besoins locaux.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

150

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

155

Vous demandez donc de limiter l'enfouissement aux besoins de la région. Si ce choix-là entraînait une augmentation substantielle de votre compte de taxes, est-ce que ça changerait votre position?

Mme SUZANNE ROUSSEAU:

160

165

170

175

180

185

Je sais même de combien ça le remonterait. Pour une évaluation de 150 000 \$ de maison, ça le remontrait 1,60 \$, tant de sous. Parce qu'à date, on compte sur un retour d'à peu près 2 M\$ de bénéfices pour la Ville par année, en comptant le 600 000 \$ pour les projets écologiques, en comptant le 225 000 \$ d'impôts fonciers – c'est comme ça que ça s'appelle – d'impôts fonciers du site, et en comptant le moins de dollars la tonne, 30 quelques dollars au lieu de peut-être 60-70 \$ que ça pourrait coûter ailleurs. Alors, ça, ça fait 2 M\$. Si on répartit le manque à gagner de 2 M\$ par le manque à gagner sur les taxes foncières, les impôts fonciers, en tout cas, ça représente un coût que je pense que les citoyens sont prêts à payer pour ne pas risquer pour leurs enfants et petits-enfants.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame. J'appelle maintenant, monsieur Jean-Guy Forcier.

M. JEAN-GUY FORCIER:

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Monsieur Forcier.

M. JEAN-GUY FORCIER:

D'entrée de jeu, je voudrais vous dire que j'ai été un petit peu humilié, même insulté quand j'ai vu par Internet la liste des participants qui vont participer à des mémoires où, à toutes les fois qu'on retrouve des gens qui sont venus ici pour parler de Waste Management puis de les glorifier, leurs noms étaient écrits.

Les citoyens, il me semble qu'on a des noms. On a déposé des mémoires avec des noms. On aurait dû paraître dans la liste comme étant pareils comme les autres, des citoyens ou des organismes qui viennent déposer des mémoires. Je me suis senti un petit peu humilié, comme mis dans une classe à part, comme étant un citoyen pas important. Un organisme c'est important, mais un citoyen...

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre commentaire et puis j'apprécierais, Monsieur Forcier, si vous pouviez l'écrire sur le feuillet qui a été laissé sur votre chaise et le remettre à la fin. Et ça sera pris en considération.

M. JEAN-GUY FORCIER:

Je l'ai fait tantôt.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci.

M. JEAN-GUY FORCIER:

O.K. Mon nom est Jean-Guy Forcier, je demeure sur le boulevard Allard à environ 3 km du site d'enfouissement. Je demeure là depuis 46 ans, j'y ai tout élevé ma famille, mes quatre enfants. Ils sont tous mariés. Ils ont des conjoints. On a 11 petits-enfants, un arrière-petit-fils, et puis ils sont tous à Drummondville.

Notons que durant près de 50 ans à Saint-Nicéphore, les déchets n'étaient pas enfouis, ils étaient déposés dans un site à ciel ouvert. Les déchets étaient brûlés puis ce qui nous restait comme résidus, quand c'était fait, c'était du métal ou à peu près, du métal, des choses qui ne se brûlaient pas.

En 1984, à Drummondville, un monsieur Bouthillette a acheté une terre, puis il a eu des permis de la ville de Saint-Nicéphore puis du gouvernement pour faire un site d'enfouissement. Et de fait, à ce moment-là, on a commencé à avoir des déchets de l'extérieur qui venaient surtout de chargements de Longueuil, mais on ne savait pas du tout, tout à fait d'où ça venait, mais on savait que ça venait plus de la région de la Montérégie, mais on ne savait pas que ça venait de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il faut spécifier aussi que le site d'enfouissement est situé en amont d'une plage municipale, de la prise d'eau de la ville de Drummondville qui fournit notre eau potable.

Vous comprendrez donc que depuis 28 ans, là, on reçoit l'importation de 500 000 tonnes de déchets par année, puis là, on se propose de nous en remettre 540 000 tonnes par année. Et l'aberration là-dedans, c'est que d'un site d'enfouissement nouveau qu'on veut faire, il va y avoir 10 % pour la MRC ici puis 90 % pour les voisins. Et j'ai dit dans une lettre ouverte, à un moment

210

215

200

205

220

225

235

donné, qu'un dépotoir il faut toujours penser que ce n'est pas de l'or blanc, ce n'est pas de l'or noir, c'est de l'ordure.

Le nouveau site, c'est impensable quand on y pense, là. C'est 48 hectares, l'équivalent de 48 terrains de golf et pour 12 millions de tonnes, à raison de 600 000 tonnes par année. D'ailleurs, on sait que c'est un nouveau site, parce que même la MRC dans son document, dans l'entente qui a été signée, nous parle d'un nouveau lieu d'enfouissement. Donc, c'est un nouveau site. Celui qu'on a, la cour est pleine puis il finit en 2013.

Un dépotoir, ça ne me donne rien de le répéter trop, trop, c'est des ordures qui dégagent des odeurs, qui polluent l'eau, le sol et qui dégagent des odeurs. Et j'ai eu le plaisir d'avoir un document qui est une rencontre du comité de surveillance du site d'enfouissement, et c'est une réunion du mois de juin 2011 où – on dit toujours, des plaintes, ils n'en ont pas, mais cette fois-là, le 14 juin, quand ils ont fait une rencontre, il y en avait neuf, mais ils n'en ont pas. Quand on leur demande, ils n'en ont pas, mais il y en avait.

Ça cause beaucoup de bruit. Ça empêche, ça dévalue nos propriétés, ça empêche même la construction. Je vous donne un exemple de ça, qui est vérifiable. C'est que quand le site a été accordé, il y a un développement adjacent au site d'enfouissement qui a été accordé en 1984, qui s'appelle Club du faisan. Et le Club du faisan avait des terrains qu'ils n'ont jamais pu vendre après que le site est arrivé. Puis Waste Management les a achetés pour 200 ou 200 000 quelque mille piastres, puis ils en ont fait une zone tampon, parce que les gens du Club du faisan ont exigé que ce soit une zone tampon, la vente de ces lots-là. Puis Waste Management les a achetés.

Il y a eu une entente aussi, une entente tripartite de faite entre la Ville de Drummondville, la MRC et Waste Management. Puis tout ça, là, je trouve que ça s'est fait vite, vite, vite, vite, vite. Une chance que monsieur Milot, Jean-Sébastien Milot a déposé cette entente-là, parce qu'on ne la connaissait pas. Puis je ne sais pas si vous vous rappelez, le 23 ou le 24 de mai, quand il y a eu des audiences, monsieur Milot a déposé cette entente-là et c'était un petit peu... tellement qu'à ce moment-là, j'ai posé la question, moi, à savoir si on n'avait pas trois entrepreneurs : la MRC, la Ville de Drummondville et Waste Management.

À ce moment-là, quand on regarde les résultats de l'entente tripartite, et j'ai même dit dans ça, dans le questionnement que je me suis fait, on peut se demander si nos autorités municipales, les deux ne sont pas de connivence un petit peu avec le promoteur du projet. Et je vais vous avouer franchement que j'ai trouvé ça un petit peu drôle, parce que j'ai regardé le mot « connivence », parce que je ne savais pas si je devais mettre V-A-N-C-E ou V-E-N-C-E, je me suis aperçu que ça voulait dire : collusion.

240

245

250

255

260

265

Mais de toute façon, au moment du protocole, c'est bien pour dire, au moment du protocole qui a été signé, ça, c'est le 26 mars, l'entente tripartite. Ce qu'on connaissait toujours du PGMR c'était 315 000 tonnes. Puis, aujourd'hui, on en est rendu à 540 000 tonnes. Est-ce qu'au moment de l'entente, on savait que ça serait 540 000 tonnes de déchets qu'on accepterait dans le PGMR?

Considérant que la MRC a décidé de gérer ses déchets à l'intérieur de la MRC Drummond, de quelle façon peuvent-ils décider ça sans consulter la population, à savoir si on en veut un site d'enfouissement ou si on n'en veut pas?

C'est à se demander, puis c'est la question qu'il faut se poser : est-ce que la Ville va se laisser séduire par des avantages financiers au détriment de notre dignité de vivre, notre dignité de vivre? Je sais qu'on va mourir dans la dignité, mais nous autres actuellement, c'est qu'on veut vivre c'est dans cette dignité-là. Puis c'est le respect de la santé de nos gens puis de nos enfants.

Un référendum. Il a été beaucoup question du référendum, de l'article 45 du décret de la fusion. Et vous avez vu comme nous, parce que ça a été déposé, l'opinion légale faite sur l'article 45. C'est une opinion légale faite par les avocats de la Ville de Drummondville. Ce n'est pas des étrangers qui l'ont faite, et qui disent que cet article 45-là fait force de loi, parce que tu ne peux pas la contourner. Ça va même jusqu'à suggérer à la Ville que la Ville pourrait même faire un référendum sans demander des signatures, comme il a été question à un moment donné.

Vous l'avez, je n'irai pas dans les détails, mais cet article 45-là, c'était une question, c'était sine qua non que la fusion se faisait en autant que ça, on avait notre mot à dire. On avait notre mot à dire.

Et madame Rousseau vient d'en parler, puis je le dis dans mon chose. Supposons qu'hypothétiquement, les gens dans un référendum disent : « Non, on n'en veut. Merci beaucoup, la cour est pleine. On va aller ailleurs. » Le 600 000 \$ que Waste Management se propose de donner à la Ville comme fonds d'urgence, la Ville a une évaluation foncière de 5 332 G\$. Ça représente, ça, 1,1 dixième de cent du 100 \$ d'évaluation. Madame Jutras prend toujours cet exemple-là, ça fait que j'ai pris celle-là. Pour une maison de 150 000 \$, moi, là, je suis bien prêt à contribuer à ce fonds-là, parce que ça me coûterait 16 cents et demi par année de taxes pour contribuer à un fonds, un fonds d'environnement, un fonds environnemental de 600 000 \$ à partir de l'évaluation de la Ville. Ça me coûterait 16 cents et demi.

L'autre avantage financier puis l'avantage tarifaire qu'ils accordent à la Ville de Drummondville, ça représente, ça, 2,3 dixièmes de cent. La même chose, là. Ça représente pour la Ville seulement 1 233 M\$. Par rapport à l'évaluation foncière, ça représente 2,3 dixièmes de cent. C'est 35 cents par année, ça, par résidence évaluée à 150 000 \$ et plus.

315

280

285

290

295

300

305

Voyez-vous? Dans le fond pour 51 cents et demi, on va tout se payer ce qu'ils veulent nous donner. Ce qu'ils veulent nous donner, on va se le payer comme citoyens. La MRC de Drummond, si Drummondville était seule, les autres de la MRC, ça leur coûterait 63 cents par résidence de 150 000 \$ et plus. À ce compte-là, on est capable d'enfouir nos déchets ailleurs, puis on a les moyens de le faire.

Où est l'argument chez nous pour les citoyens de Drummondville? La Ville a établi une panoplie de mesures environnementales, des bacs gris, des bacs verts, des bacs bruns, un écocentre, un centre de compostage, la collecte des boues septiques, l'arrosage contre les insectes, le traitement des eaux de lixiviat... Écoutez, ces coûts-là, personnellement à moi, ça représente 282 \$ par année. Toutes ces choses-là, c'est les citoyens de Drummondville, je dis du Grand Drummondville, qui payent ça. Moi, je n'ai pas de maison, même pas évaluée à 150 000 \$, puis ça me coûte 282 \$ par année. Puis la Ville a eu toutes sortes de reconnaissances pour ça, là. Parce qu'elle enfouit moins de déchets.

On va avoir fait toutes ces actions-là pour se donner une meilleure qualité de vie. Est-ce qu'on aura fait tous ces efforts-là au cours des années pour nous dire : « Regardez, on va diminuer nos déchets, on va prendre ceux d'ailleurs, amenez-en. » C'est quasiment un non-sens quand on y pense, là. Tu sais? Chez nous, on va payer des taxes pour éliminer le plus à l'enfouissement, pour permettre aux autres de venir enfouir chez nous. Ça ne tient pas, quasiment.

Et je vais finir tout de suite en conclusion. Ce qu'on demande au BAPE, c'est la même chose qu'on a demandée hier à la Ville de Drummondville : ne pas marchander un dépotoir puis des ordures pour de l'argent, des compensations financières ou des compensations tarifaires au détriment de la santé du monde. Je pense que la Ville ne peut pas faire ça. Le BAPE ne peut pas faire ça non plus. On a le droit à notre qualité de vie, la qualité de vie qu'on s'est payée, là, on aimerait bien que la Ville de Drummondville puis que le BAPE respectent ça. On s'est payé ça puis on l'a payée pour nos enfants, pour nous-mêmes, pour se donner une bonne qualité de vie.

Ce qui nous importe, comme je l'ai dit tantôt, ce qui nous importe présentement, là... moi, j'ai bien aimé ça le document de *Mourir dans la dignité*. Mais là, j'ai 73 ans, puis pour les années qu'il me reste, là, j'aimerais ça les vivre dans la dignité et non en me faisant empester. De toute façon. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

320

325

330

335

340

345

350

355

Merci, Monsieur Forcier. Vous avez été longtemps un élu et maire de l'ancienne ville de Saint-Nicéphore?

M. JEAN-GUY FORCIER:

Qui. Qui.

360

365

370

375

380

385

390

395

LA PRÉSIDENTE :

Vous connaissez donc l'historique de l'implantation du site actuel. Vous nous avez mentionné tantôt qu'au début on a commencé graduellement à recevoir des déchets de l'extérieur.

M. JEAN-GUY FORCIER:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pourriez nous brosser un tableau de l'acceptabilité du projet à ce momentlà, par la population de Saint-Nicéphore?

M. JEAN-GUY FORCIER:

Bien, écoutez. À ce moment-là, quand on a commencé à savoir ce qui se passait alentour du site d'enfouissement, je peux vous dire qu'en 93, quand j'ai été élu maire, ça a commencé un petit peu plus. On a fait une marche. D'abord, on ne savait rien du site d'enfouissement, c'était comme un secret très bien gardé, ça. Puis je vous donne un exemple, puis je n'exagère pas quand je vous le dis. On a fait une marche, on était je ne sais pas comment, peut-être une couple de 100, on a marché vers le site d'enfouissement, puis quand on est arrivé là, c'était tous des gardes, 8, 10 avec des bras gros de même, là. Il y en avait quelques-uns avec des chiens, puis il y en avait avec des fusils, au tout début. Mais ça, ce n'était pas Waste Management qui était là. Tellement que j'avais dit au propriétaire du temps : « Regardez, moi, mes poubelles, quand je les mets au chemin, je n'ai pas peur de me les faire voler pantoute, pantoute, pantoute. Je n'ai pas de gardien. » Pôpa dans la P'tite Vie, lui, il fait ça, mais moi, je les « watch » pas, mes poubelles, je n'ai pas peur de me les faire voler. » Puis eux autres c'était comme ça.

Puis quelqu'un m'a dit encore cette semaine : « Il y a quelqu'un de Waste Management qui fait le tour du site en camion, tout le temps. À tous les jours, il y a quelqu'un qui fait le tour du site. » Je ne sais pas s'ils ont peur de s'en faire voler, mais de toute façon, je ne pense pas que ça arrive. Mais ça a commencé là.

Puis en plus de ça, ce qui a fait ça, c'est que qui est-ce qui s'appelait Intersan, avant, voulait importer des déchets des États-Unis. Puis c'est pour ça qu'on a contesté ça. On a eu

l'aide du gouvernement du Québec. On a été trois fois, pendant trois jours, à trois autobus que la Ville payait, pour aller à Montréal au palais de justice, parce que c'était contesté là, on contestait l'importation des déchets américains. Et Dieu merci! On a gagné notre cause. Ils ne pouvaient pas en importer. Il ne peut pas venir de déchets des États-Unis ici. Puis je ne pense pas qu'il en vienne non plus. Ça, je ne mettrais pas ma main dans le feu, mais je ne pense pas qu'il en vienne.

405

400

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Moi, je voudrais aller du côté... vous avez parlé quand vous étiez venu en première partie d'audience, d'une pétition de 22 000 noms qui avait été faite.

410

415

M. JEAN-GUY FORCIER:

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

C'était dans quel contexte cette pétition-là?

M. JEAN-GUY FORCIER:

420

C'est ça, c'était dans le contexte de ces contestations de l'importation des déchets. De l'importation des déchets, puis des secrets qui entouraient le site d'enfouissement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

425

430

O.K. Mais à cette époque-là, je comprends qu'il n'y avait pas de fusion, ça a eu lieu en 2004, la Ville de Drummondville par rapport à Saint-Nicéphore, est-ce que vous partagiez les mêmes intérêts relativement...

M. JEAN-GUY FORCIER:

Pas du tout.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

435

Pourquoi pas du tout? Aussi clair que ça?

M. JEAN-GUY FORCIER:

440

445

450

455

460

465

470

475

Parce qu'on ne faisait pas partie de la ville. Saint-Nicéphore était complètement à part. Saint-Nicéphore c'était une ville, Drummondville c'était une ville, puis nous autres on gérait nos affaires ici, là. On n'avait pas besoin de la Ville de Drummondville. Puis eux autres, c'est encore vrai comme aujourd'hui, ils ne voulaient pas les envoyer ailleurs, parce qu'ils disaient : ça va coûter trop cher.

M. JEAN-GUY FORCIER:

Mais Drummondville allait enfouir à Saint-Nicéphore?

M. JEAN-GUY FORCIER:

Saint-Nicéphore. Ils venaient enfouir à Saint-Nicéphore. Depuis 84, là, ça a commencé ces choses-là. Plus évident en 94, quand monsieur Rémillard d'Intersan a acheté le site à ce moment-là. Lui, là, c'était évident. C'était évident, ça venait de la Montérégie puis de la ville de Montréal puis ça rentrait ici. Écoutez, quand j'étais maire, c'est que nous, on a contesté l'évaluation du site d'enfouissement dans le temps d'Intersan. Ils payaient 2 000 \$ de taxes par année, puis il était évalué à 200 000 \$. On a engagé des professionnels. Ça nous a coûté cher à la Ville, mais quand on a eu fini, c'était évalué, nos évaluateurs, nos professionnels, nos avocats, nos ingénieurs, nos évaluateurs, ils évaluaient ça à 63 M\$ sur une base de revenus. Parce qu'il rentrait 900 000 tonnes par année, au début, quand j'ai été élu, moi, 900 000 tonnes. À la barrière, c'était marqué 42 \$ la tonne. Puis il payait 2 000 \$ taxes à Saint-Nicéphore.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Mais si j'en viens à ce que vous me dites, les 22 000 signatures étaient strictement pour empêcher de l'importation de déchets qui venaient des États-Unis, c'est tout?

M. JEAN-GUY FORCIER:

Des États-Unis, c'est ça. Puis en 94, quand ça a changé de propriétaire, là, ils avaient besoin d'un autre permis, à ce moment-là, parce que c'était un nouveau propriétaire. Puis là, il changeait sa façon de gérer le site. On a déposé ça au gouvernement, une pétition, on n'a pas... même s'objecter à ça, il y a un permis d'octroyé, mais je pense que c'était difficile, parce que déjà le promoteur en avait un pour enfouir tant de tonnes, puis bon.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Mais votre communauté, à Saint-Nicéphore, ou la communauté à Drummondville, il n'y a pas eu de division entre les citoyens?

M. JEAN-GUY FORCIER:

Non.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Pas du tout?

490

495

480

485

M. JEAN-GUY FORCIER:

Non, non.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, Saint-Nicéphore n'était pas contre?

M. JEAN-GUY FORCIER:

500

505

Pas contre quoi?

LA PRÉSIDENTE :

Le site, mais vous donniez les permis. Est-ce qu'ils demandaient des permis?

M. JEAN-GUY FORCIER:

En 84, là, en 84 les autorités du temps on donné un permis. O.K.?

510

515

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. JEAN-GUY FORCIER:

Moi, j'ai été élu en 93, là. En 93, moi, quand je suis arrivé, les permis étaient là, du gouvernement, du ministère, de tout. Bon. Moi, je n'avais pas le choix, j'étais pris avec, puis j'ai

dit: je vais essayer d'en profiter. Puis quand j'ai eu fini mes ententes hors cour avec eux, on recevait 500 000 \$ par année au lieu de 2 000 \$. Parce que quand Waste Management a acheté le site, il y a un monsieur qui est venu me voir, il a dit: « Regarde, Waste Management vient d'acheter le site. Est-ce qu'on peut faire une entente hors cour? » Parce qu'il dit: « On a payé ça minimum 75 M\$ – parce qu'ils ne savaient pas trop, trop – puis là, je vais avoir de la misère à dire que ça ne vaut pas 63 M\$. » Puis c'est là qu'on a fait une entente hors cour avec un monsieur très gentil avec qui je faisais affaire. Mais moi, j'étais pris avec, là, ça fait que je me suis arrangé pour que ça soit payant.

LA PRÉSIDENTE:

520

525

530

535

540

545

550

Et après vous, au moment où il y a eu la fusion en 2004, là, il y a eu l'instauration de l'article, le décret pour le référendum?

M. JEAN-GUY FORCIER:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça, ça signifiait que la population de Saint-Nicéphore encore était contre et voulait s'assurer... c'était quoi l'enjeu?

M. JEAN-GUY FORCIER:

C'était évident. Mais moi, je n'étais plus là, mais c'était évident que la mairesse du temps ou les autorités municipales du temps, ils ont dit : « Regardez... » Parce que l'article 45 dit bien : si jamais quelqu'un veut un permis pour un agrandissement ou la construction d'un nouveau site, ça va prendre un référendum. Il y avait deux éléments : un référendum puis un changement de zonage. Puis dans l'opinion légale, les avocats de la Ville, ils disent que c'est deux affaires, que tu ne pourras pas t'en sortir, parce que pour le ministre ou le ministère des Affaires municipales, le respect du citoyen dans ce qui a été décidé là, c'est primordial.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et dans votre esprit...

M. JEAN-GUY FORCIER:

Dans notre esprit, c'est primordial.

560

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

...dans votre esprit à vous et à celui des citoyens de l'époque, est-ce que vous considériez cette demande-là comme étant un droit de veto?

565

M. JEAN-GUY FORCIER:

Bien, évidemment. Évidemment, c'était un droit de veto évident pour les citoyens de Saint-Nicéphore.

570

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et ça a été compris comme ça?

575

M. JEAN-GUY FORCIER:

Ça a probablement été compris comme ça. Parce que même les avocats de la Ville l'ont compris comme ça, ils parlent d'un droit de veto pour les citoyens aussi.

580

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

De Saint-Nicéphore.

M. JEAN-GUY FORCIER:

585

De Saint-Nicéphore.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K.

590

LA PRÉSIDENTE :

595

Et sur la base de votre expérience, si vous étiez maire aujourd'hui, qu'est-ce que vous feriez?

M. JEAN-GUY FORCIER:

600

Il n'y en aurait pas. Il n'y en aurait pas. On arrête tout de suite. Au début, là, quand Waste Management aurait manifesté, il dit: « Regarde, mon site est plein. Puis là, nous autres on voudrait avoir un nouveau site à côté. » On aurait dit : « Regardez, merci beaucoup. La cour est pleine. Nous autres, on va aller mener nos déchets ailleurs. » C'est aussi simple que ça. Ça aurait été l'attitude du Conseil municipal quand j'étais là, si j'avais été là.

LA PRÉSIDENTE :

605

Vous dites que ça dévalorise vos propriétés, la présence du site. Est-ce que vous avez des exemples plus précis?

M. JEAN-GUY FORCIER:

610

Écoutez, hier, dans une assemblée à la Ville de Drummondville, il y a une madame qui est venue là. Ils veulent faire l'agrandissement, pas l'agrandissement, ils veulent faire un nouveau site sur une nouvelle terre à côté. La madame, elle a cinq lots en façade de ça, là. Elle, elle est sur le boulevard Saint-Joseph, puis : « Moi, j'ai des lots puis, elle dit, il y a une marge de protection de 200 mètres. » Elle dit : « Là, ma maison commence à être trop petite – c'est parce qu'elle a des enfants puis elle voudrait vendre –, elle dit, qui vous pensez va acheter ça, là, si demain matin, il y a un site à 200 mètres de chez nous, là? »

620

615

Tu sais, c'est ça que ça fait. Regardez dans ces coins-là, il y en a des maisons à vendre, puis les gens ont de la difficulté à les vendre. Puis hier, j'ai pris une photo puis je n'ai pas amené ça parce que mon ordinateur, ma machine à photo, mon chose à couleur, parce que c'est plus évident quand tu le vois en couleur, il y a une maison qui est certainement évaluée à, je dirais, s'il fallait la rebâtir aujourd'hui, 300 000 \$ 400 000 \$. Écoutez, en arrière de la maison, il y a de pelouse à peu près grand comme le mur qu'il y a là, puis le site d'enfouissement va être là quand il va être accepté, là. En arrière de cette maison-là.

625

Puis il y a des maisons sur le boulevard Saint-Joseph vis-à-vis ça, il y a des maisons, il y a des lots, puis ça, oubliez ça, ça ne se développera jamais.

630

LA PRÉSIDENTE :

Mais pourquoi que la Ville donne des permis de construction quand le LET est à proximité?

M. JEAN-GUY FORCIER:

635

Non, mais écoutez, il n'était pas là. Là, je vous parle de la partie que Waste Management demande pour faire un nouveau site. Là, il n'y en avait pas de site vis-à-vis ça, là. Il y avait des terrains puis il y a du monde qui se sont bâtis.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Donc, vous êtes contre le site, le site de l'agrandissement. Vous aimeriez sa fermeture et même si on vous proposait de maintenir le PGMR à 315 000 tonnes...

M. JEAN-GUY FORCIER:

Pas plus.

650

655

660

665

670

675

645

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Pas plus?

M. JEAN-GUY FORCIER:

Pas plus.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Quelle solution vous avez pour les déchets?

M. JEAN-GUY FORCIER:

Moi, la solution est très claire, Monsieur Longpré, je l'ai dit tantôt. On ferme le site puis on s'en va ailleurs. Je vous donne un exemple. L'argument qu'on a de Waste Management, c'est dire : « Tu t'en vas ailleurs, ça va te coûter 100 \$ la tonne enfouir ça. – Bien oui, mais regardez. Tu vas en enfouir 600 000 tonnes chez nous. » Ils ont réservé 60 000 tonnes pour Drummondville et la région, et la région. Si ça me coûte 100 \$ m'en aller ailleurs, ceux d'ailleurs ça leur coûte 100 \$ s'en venir chez nous. Ça veut dire que pour eux autres, c'est 54 M\$ de revenus plus 2-3 M\$ pour la MRC, ça veut dire 57 M\$. C'est assez payant merci, ça.

Puis parce que moi, je vais faire des efforts pour diminuer mes déchets, je vais essayer de récupérer de toutes sortes de façons – puis vous savez, la Ville de Drummondville elle a eu une redevance de 660 000 \$ du gouvernement, là, parce qu'elle a diminué ses déchets à l'enfouissement, puis pour le Québec, l'ensemble du Québec, c'est 326 kilos/personne. À Drummondville, c'est 286 kilos/personne. Ils ont reçu 662 000 \$ de redevance du ministère de l'Environnement. Puis il y a une autre chose, ils viennent d'avoir un Phénix au niveau de l'environnement. Ils ont eu la grande plume d'or pour la publicité qu'ils ont faite pour les bacs bruns, pour inciter les gens... puis ça va très bien. Écoutez, de 2010 à 2011, on a diminué nos déchets de 3 000 tonnes. Puis on va continuer ça pour faire de la place aux voisins? C'est un non-sens.

C'est pour ça que personnellement, si j'avais été là, ça aurait été: merci beaucoup, vous avez été bien gentils d'être venus chez nous. Parce que moi, quand ils étaient chez nous quand j'étais maire, ils enfouissaient mes déchets pour rien, ils m'ont payé beaucoup d'affaires. Mais de toute façon, ça finit, on en a assez eu, là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

À la page 2 de votre mémoire, vous dites que le résultat du référendum n'aura pas d'incidence sur le dossier. Pourquoi vous croyez ça?

M. JEAN-GUY FORCIER:

Le quoi?

685

690

695

700

705

710

715

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Le résultat du référendum. Je ne sais pas dans quel terme vous le disiez, là : « Le résultat du référendum n'aurait pas beaucoup d'incidence dans ce dossier-là. Pourquoi?

M. JEAN-GUY FORCIER:

N'aurait pas d'incidence dans?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Il n'y aurait pas de conséquence. Je voudrais retrouver la place où vous dites ça, là. En fait, je le déduisais probablement de vos propos qui disaient que la MRC a déjà pris la décision de gérer localement ses matières résiduelles. Pour vous, un référendum, est-ce qu'il est important pour vous?

M. JEAN-GUY FORCIER:

Bien oui, c'est évident. C'est évident. Ce qui est important, c'est qu'on ait eu ce droit de veto là, puis ce qui est important c'est d'avoir un référendum. L'opinion légale dit même, la Ville pourrait même faire un référendum sans exiger de signatures, le décréter d'elle-même. Puis c'est très important pour nous, puis on va travailler très fort. Monsieur Proulx nous a dit que ça prenait 500 signatures. Vous pouvez être certain qu'on va travailler pour les avoir. Puis l'opinion a dit que ça prend une double majorité. Parce qu'ils vont faire un vote à Saint-Nicéphore puis un vote dans le restant de la nouvelle ville, puis ça prend une double majorité. Ça fait que c'est ça, notre droit de veto chez nous, se battre chez nous pour avoir la paix au niveau des déchets.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Merci.

725

730

735

740

745

750

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Forcier.

M. JEAN-GUY FORCIER:

Bien, merci beaucoup de m'avoir écouté.

LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant mesdames Berthe Tessier et Huguette Manseau pour le Comité environnement de l'Association des retraitées et retraités de l'Éducation et autres services publics du Québec, la région de Drummondville.

Mme HUGUETTE MANSEAU:

Madame, Monsieur. Alors, dans un premier temps vous dire que le Comité environnement AREQ-04 existe depuis une dizaine d'années, disons 11 ans, et se compose de sept personnes. Et aujourd'hui, le mémoire est appuyé par le Conseil sectoriel qui lui est formé de sept personnes élues par les membres de la région de Drummondville.

Alors, on a intitulé notre mémoire *Qu'est-ce qu'on leur laisse?* Et d'entrée, on tient à vous dire que la demande d'agrandissement du site préoccupe notre comité. Alors, comme enseignants, nous avons milité évidemment en milieu scolaire pour un environnement viable. On a vu passer les promoteurs, comme monsieur Forcier vous disait, qui se sont succédé. Le vocabulaire a changé, mais la réalité est toujours la même. Ce n'est plus un dépotoir, c'est vrai, c'est un lieu d'enfouissement technique, mais la réalité qui demeure c'est que la qualité de vie, l'acceptabilité et le développement économique n'y trouvent pas leur compte.

Il faut aussi vous dire que la première partie des audiences du BAPE nous a permis de réaliser deux choses : alors, ça a apporté des précisions très pertinentes. Alors, on a pu prendre connaissance d'un document qui s'appelle le DB24, qui est une opinion légale qui vient expliquer l'article 45 du décret de la fusion des municipalités.

Alors, ce papier-là a failli être mis sous couvert de confidentialité et il serait bon que vous fassiez préciser peut-être la conclusion, enfin si je peux me permettre, de ce DB24 qui dit très clairement, à la fin, que c'est la population qui a le dernier mot. Il semble présentement, la

question a été posée au Conseil de ville hier, il semble qu'il y ait deux scénarios : le scénario que je vous donne, la conclusion de cette opinion légale, et il y a l'interprétation que la Ville de Drummondville en fait. Ce n'est pas clair, présentement.

Une autre particularité que les audiences ont permis, c'est de voir le maillage très serré dans les démarches de la MRC, de la Ville pour se conformer aux attentes du promoteur. La MRC a dû suivre, en parallèle, la modification du droit de regard de son PGMR et la révision de son Schéma d'aménagement alors que la Ville de Drummondville va faire concorder son Plan d'urbanisme avec ledit Schéma d'aménagement, en sachant très bien que la révision du droit de regard n'a pas encore subi l'étape de la consultation publique qui est prévue, en fait, pour commencer cette semaine.

En fait, une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Ce n'est pas simple, beaucoup d'improvisation, de précipitation, et merci au BAPE d'avoir permis de clarifier certaines choses qui nous auraient évidemment échappées.

Notre comité a retenu six raisons pour lesquelles il s'oppose au projet d'agrandissement. Notre comité ne peut accorder sa confiance aux techniques d'étanchéité du futur lieu d'enfouissement technique, puisque cette façon de faire n'est pratiquée que depuis une vingtaine d'années. Tous les sites ont des conditions physiques différentes, ce qui rend les tests en laboratoire aléatoires. À Drummondville, une défectuosité, une usure, une rupture de ces fameuses membranes pourraient être à l'origine d'une catastrophe écologique et sanitaire, en contaminant les eaux souterraines et l'approvisionnement en eau potable. Comme on vous l'a répété, le site de Saint-Nicéphore est tout près de la rivière Saint-François.

Nous constatons aussi, comme comité, qu'il n'y a aucun moyen efficace d'éliminer les mauvaises odeurs qui émanent du site. Selon les plaintes déposées par les résidents voisins, ça demeure la nuisance la plus dérangeante. À ce propos, la Direction de la santé Mauricie-Centre-du-Québec a signalé que pour les personnes importunées, il y a possibilité de malaises physiologiques et psychologiques. Le promoteur évoque, pour sa part, la faible densité de population, ce qui ne rend pas la nuisance plus acceptable. D'ailleurs, on indique, dans le document du promoteur, qu'il y a un rayonnement de cette nuisance sur plusieurs routes et rues à plus ou moins 2 km.

On ne croit pas non plus à la réalisation du complexe environnemental. Il ne fait pas partie de l'étude d'impact et pareille promesse a été faite par le promoteur à son site de Sainte-Sophie, et ça n'a jamais été réalisé. Selon le projet, sur le plan du site, nous aurions trois installations : un écocentre, un dépôt de matériaux secs et de construction, ainsi qu'une plateforme de compostage. Deux d'entre elles ne nous semblent pas facilement accessibles, on se demande comment les gens pourraient circuler pour déposer, par exemple, des matériaux de construction alors que l'aire de réception se trouve à l'extrême nord du site.

805

765

770

775

780

785

790

795

Pour ce qui est du complexe énergétique, l'installation existe déjà et nous savons qu'elle peut fonctionner à plein rendement sans aucun agrandissement. Ce complexe environnemental et énergétique nous apparaît comme un élément promotionnel, aux fins de faire accepter le projet d'agrandissement par la population, aux fins d'endormir les élus. Nous considérons qu'il ne s'agit pas non plus d'énergie verte, la matière putrescible, source de biogaz, n'est pas définie comme une matière renouvelable.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le MDDEP, présentait, il y a quelques jours, son *Plan d'action sur les changements climatiques*, appelé le PACC. Ça vise la réduction des gaz à effet de serre. Comment peut-on concilier une telle demande d'agrandissement, source importante de pollution atmosphérique, avec ce plan du MDDEP? La MRC prévoit autoriser une importation de 540 000 tonnes provenant surtout de la Montérégie et de la CMM, donc aucune diminution des poids lourds sur les routes et, par conséquent, aucune diminution des gaz à effet de serre générés par ce transport des déchets. Et c'est sans compter les émanations de biogaz qui ne sont pas captés sur le site, soit environ 10 à 20 % de la production totale.

Il y a également la *Politique de gestion des matières résiduelles* qui obligera les municipalités à ne plus enfouir carton et bois dans les prochaines années, pour en arriver progressivement, en 2020, à ne plus enfouir du tout de matière putrescible. Ça signifie une diminution très importante du tonnage à enfouir. Comment justifier un agrandissement d'une capacité de 12 millions de tonnes sur 20 ans – ça nous amène en 2032 – avec une politique aussi réductrice pour l'enfouissement? Si jamais ce projet devait être accepté, ce serait une contradiction flagrante de la part du gouvernement.

Notre comité ne croit pas non plus à la nécessité d'autoriser une telle capacité actuellement. Il n'y a pas d'urgence. Toutes les demandes de certification, d'autorisation faites depuis une quinzaine d'années au Québec ont été accordées. Il existe une grande capacité d'enfouissement autour de la MRC et à des distances un peu plus grandes.

Plusieurs sites pourraient suppléer l'éventuelle fermeture du site de Saint-Nicéphore. Notre MRC, on vous l'a dit, est un modèle de récupération, 60 000 tonnes par année, un faible tonnage qui pourrait trouver facilement preneur dans un site avoisinant. Il y a de nouvelles technologies en matière, en traitement de matières résiduelles qui surgissent, beaucoup sont en gestation. Les pays européens refusent présentement les décharges d'ordures et ils se tournent vers des technologies plus sécuritaires. Pourquoi ne pas s'en inspirer?

On a envie de glisser ici, avant de passer à la conclusion, une recommandation. Alors, on voudrait recommander à la MRC, à la Ville de Drummondville et au promoteur de penser à un Plan B au cas où le veto, tel qu'il doit s'exercer en fin de processus, puisse contrecarrer les plans de ces trois entités.

830

810

815

820

825

835

840

La conclusion:

850

855

860

865

870

875

880

ATTENDU que le site d'enfouissement est situé à proximité de la rivière;

ATTENDU que nous ne sommes pas convaincus de l'étanchéité des membranes;

ATTENDU que nous ne voyons aucun moyen efficace d'éliminer les mauvaises odeurs, que nous ne croyons pas à la réalisation du complexe environnemental;

ATTENDU que le transport des déchets génère beaucoup de GES;

ATTENDU que le Plan d'action 2011-2015 obligera les municipalités à réduire l'enfouissement des matières organiques et putrescibles;

ATTENDU qu'il n'y a aucune urgence pour justifier l'autorisation de ce projet d'agrandissement ou de nouveau site;

ATTENDU que selon la sagesse amérindienne, nous n'avons pas hérité la terre de nos parents, mais que nous l'empruntons à nos enfants.

Eh bien, nous, le Comité environnement, appuyé par le Conseil sectoriel de l'AREQ, région de Drummondville, nous opposons au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore, et nous demandons au ministre du MDDEP de prendre en considération notre position.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Vous parlez dans vos raisons, entre autres les mauvaises odeurs.

Mme HUGUETTE MANSEAU:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous êtes d'accord avec l'étude d'impact où on nous dit que c'est une nuisance qui a lieu dans plus ou moins 2 km? Est-ce que vous avez vécu cette situation-là où il y avait des mauvaises odeurs?

Mme HUGUETTE MANSEAU:

Je vous dirais qu'on en a même déjà senti jusqu'au centre-ville. Bon. Moi, j'habite plus vers le centre-ville de Drummondville. Je ne suis pas dans la zone qui souffre de ça, mais je sais que ça existe réellement. Et ce n'est pas parce qu'il y a une population, enfin, avec une faible densité dans les environs du site d'enfouissement qu'il faut ignorer ça. Et ça a des conséquences. Lors des premières audiences, nous avons entendu à ce propos la Direction de santé publique, Mauricie-Centre-du-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

890

895

900

905

910

915

Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Vous parlez dans votre mémoire de cafouillage dans les démarches de la MRC et de la Ville...

Mme HUGUETTE MANSEAU:

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

... pour se conformer aux attentes du promoteur. Croyez-vous que l'entente qui a été signée s'intitulant *Exigences et garanties imposées pour le développement d'un complexe environnemental,* c'est un document qui a été signé prématurément?

Mme HUGUETTE MANSEAU:

C'est un document qui a certainement été signé prématurément. Parce que c'est un document qui ignore complètement la façon dont la population va se comporter face à un référendum. Alors, on a agi sans Plan B. Ça a été dit aussi. Et on fait tout présentement, alors que dans ce projet d'entente, on fait une large part pour toute la partie complexe environnemental et énergétique, alors que ça ne fait absolument pas partie des études d'impact. Pourquoi intégrer ça dans le cadre que la Ville entend soumettre au promoteur? La Ville et la MRC. Je ne sais pas si je réponds à votre question?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui, oui. Mais quand vous parlez de cafouillage, c'était ça, essentiellement, la signature de ce document-là qui aurait été fait trop vite.

Mme HUGUETTE MANSEAU:

Oui.

925

930

935

940

945

950

955

960

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Parce qu'elle n'a pas tenu compte de l'opinion des citoyens?

Mme HUGUETTE MANSEAU:

Au moins, il me semble qu'il y aurait toujours fallu, au travers de ces procédures, de ces ententes, dire : « Il y aura les citoyens qui auront à se prononcer. » Là, on n'en a pas entendu parler et si vous n'aviez pas été là, en première partie d'audience, nous n'aurions jamais pris connaissance de cette fameuse opinion légale que la Ville a déposée. Merci de nous avoir éclairés.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Merci, je n'ai pas d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. C'est maintenant le tour de monsieur François Guilbeault de Construction R. Guilbeault.

M. FRANÇOIS GUILBEAULT:

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

M. FRANÇOIS GUILBEAULT:

Je suis François Guilbeault de Guilbeault Construction. On est une entreprise de Drummondville fondée en 1971. On travaille au site d'enfouissement de Saint-Nicéphore depuis à peu près 15 ans. On réalise des travaux de collecte de lixiviat, de biogaz, d'étanchéité, construction de cellules, protection en environnement des MES.

On a plus de 5 à 20 employés qui travaillent à l'année sur le site depuis une quinzaine d'années, à la construction de tous ces travaux qu'on vient d'énumérer.

Dans tous les travaux qu'on fait, soit de courte durée ou de longue durée, toutes les précautions prises par l'entrepreneur Waste Management pour ne pas affecter l'environnement, c'est toujours une priorité. C'est toujours obligatoire, c'est toujours la priorité dans tous les travaux qu'on a exécutés, de protéger l'environnement.

Pour avoir travaillé ailleurs au Québec, dans d'autres sites, dans d'autres municipalités pour la collecte des égouts, aqueduc ou de construction de site d'enfouissement, ici, à Saint-Nicéphore, vous êtes – je ne veux pas utiliser le mot « chanceux », mais vous avez un bon entrepreneur sur la qualité de l'environnement pour avoir travaillé ailleurs. Dans plusieurs travaux qu'on fait à l'extérieur du Québec, dans l'ingénierie des déchets, il y a beaucoup de méthodes qui proviennent, dans les firmes d'ingénieurs, des projets de Waste Management par leur expérience qu'ils ont à travers l'Amérique du Nord.

Alors, pour toutes ces raisons, nous, on est fier de travailler là, puis on aimerait que le projet soit accordé de l'agrandissement du site d'enfouissement.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. C'est quel pourcentage de votre chiffre d'affaires ou de votre entreprise qui est avec WM à Saint-Nicéphore?

M. FRANÇOIS GUILBEAULT:

Tout dépendamment des années, entre 5 et 15 %.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

1000

965

970

975

980

985

990

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Au niveau des contrôles, les suivis de contrôle de qualité des travaux que vous exécutez, c'est sévère?

1005

M. FRANÇOIS GUILBEAULT:

Sévère?

Oui.

1010

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce que c'est sévère au niveau des critères, des contrôles de qualité?

M. FRANÇOIS GUILBEAULT:

1015

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et c'est Waste Management qui les fait?

M. FRANÇOIS GUILBEAULT:

1025

1020

Je vous dirais que c'est comparable à tous les travaux qu'on fait de collecte d'égouts des municipalités, et en plus, eux ont la présence du ministère de l'Environnement presque à toutes les semaines. Ce qu'on n'a pas dans tous les travaux qu'on exécute dans les travaux municipaux à travers le Québec.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et est-ce que Waste Management a modifié vos façons de faire, vous a apporté de nouvelles méthodes de travail?

M. FRANÇOIS GUILBEAULT:

1035

1030

Oui. Au travers leur expertise dans nos exploitations de sablières, d'usine d'asphalte, dans nos opérations de construction, ils ont des méthodes qui nous ont influencés favorablement pour protéger l'environnement.

1040	M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :
	Merci.
1045	LA PRÉSIDENTE :
1045	Monsieur Daniel Régis, Daniel & Gilles Régis Entrepreneurs électriciens.
	M. DANIEL RÉGIS :
1050	Bonjour!
	LA PRÉSIDENTE :
1055	Bonjour!
1033	M. DANIEL RÉGIS :
10.50	Alors, moi, je vais vous lire la lettre que probablement vous avez lue quand on vous l'a envoyée du bureau.
1060	(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)
	LA PRÉSIDENTE :
1065	Merci. Le pourcentage du chiffre d'affaires de votre entreprise?
	M. DANIEL RÉGIS :
1070	30 %.
1070	LA PRÉSIDENTE :
	30%, le tiers.
1075	M. DANIEL RÉGIS :
	Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1080

Est-ce que vous connaissez beaucoup d'autres entreprises qui ont des mandats avec Waste Management? Au moment où vous circulez sur le site, est-ce qu'il y a beaucoup de travailleurs de l'extérieur qui opèrent?

Oui, oui, il y en a plusieurs. Exemple, il y a les gens de Québec, il y a Filtrum, eux autres

C'est contrôlé par des surpresseurs avec des jets de parfum, si vous voulez, qui envoient

des jets partout, tout le tour du site, par des « fume », qu'on peut dire, le mot, et c'est tous des

sont en contrôle, nous on est en électricité. Monsieur Guilbeault, si vous voulez, en construction. On a aussi les gens qui s'occupent - tantôt on parlait des senteurs, on a des équipes, on

raccorde tous les moteurs pour les surpresseurs pour les senteurs. Tu sais, il peut y avoir quelques senteurs dissipées, mais je vais vous dire, moi, à la quantité de moteurs que je ploque là pour des senteurs, c'est très contrôlé. Ça, c'est certain. Je vous en fais ma promesse, c'est moi qui les raccorde, les moteurs, puis je le sais que c'est très contrôlé pour les senteurs. Ça peut

1085

M. DANIEL RÉGIS:

1090

1095

LA PRÉSIDENTE :

De quelle façon c'est contrôlé?

arriver, mais c'est très rare qu'on a des senteurs.

1100

M. DANIEL RÉGIS:

parfums qui sont envoyés à tous les 10 pieds. Il y a un petit savon qui s'en va partout, tout le tour du site d'enfouissement. Tout le tour.

1105

LA PRÉSIDENTE :

Et ça, ça part quand il y une odeur ou c'est toujours?

1110

M. DANIEL RÉGIS:

1115

Non. Ça, c'est mis en permanence. Ça marche tout le temps. L'eau est prise, est envoyée dans des bassins, qui est envoyée dans des savons, puis ça fait un « fume » de parfum qui fait que les senteurs sont pratiquement nulles.

LA PRÉSIDENTE :

Et c'est votre entreprise qui fait ces installations-là?

1120

M. DANIEL RÉGIS:

Qui fait les raccordements électriques.

LA PRÉSIDENTE :

1125

1130

D'accord. O.K., merci.

M. DANIEL RÉGIS:

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

J'invite maintenant, Messieurs Michel Beauchemin, Sylvain Lussier et Jean-Pierre Savoie.

1135

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

1145

1140

Alors, moi, je suis Michel Beauchemin, superviseur au site d'enfouissement ici à Saint-Nicéphore pour Waste Management. Mes collègues, Jean-Pierre Savoie qui est responsable de l'entretien mécanique pour la machinerie au garage, et monsieur Sylvain Lussier qui est opérateur de machinerie lourde sur le site.

1150

Le mémoire aussi que nous allons présenter, chacun, à notre façon, on s'assure que les déchets qui arrivent chez nous sont gérés de façon sécuritaire et que les lois et règlements en vigueur sont respectés. En cas de doute, nous n'hésitons pas à s'informer pour les nouvelles réglementations ou quoi que ce soit à nos patrons.

1155

On s'assure que la machinerie fonctionne adéquatement sur le terrain. Évidemment, au niveau de l'environnement, on sait beaucoup que si on a de la machinerie qui n'est pas conforme, il va y avoir des émanations de fumée ou quoi que ce soit, ça fait donc notre atelier mécanique s'assure que tout ça est très bien géré.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Vous allez probablement vous douter... » Fin du mémoire.

1165

LA PRÉSIDENTE:

Lorsque certains d'entre vous ou des employés font du porte-à-porte, qu'est-ce que vous recevez comme commentaires de la part des voisins du site?

1170

1175

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

Bien, moi-même, j'ai fait du porte-à-porte dans les années passées lorsqu'on a entrepris des gros travaux sur le site. On a fait le tour de tous les voisins, le porte-à-porte, justement, pour dire qu'il y aurait possibilité d'émanations d'odeurs de telle date à telle date pendant qu'on ferait les travaux.

Oui, effectivement, on a eu de très bons commentaires que ça s'était beaucoup amélioré au niveau des odeurs autour du site. C'est les commentaires que j'ai eus.

1180

LA PRÉSIDENTE :

Vous, en étant sur le site, est-ce que vous êtes témoins d'odeurs parfois?

1185

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

Oui. Je ne peux pas dire qu'il n'y a pas d'odeurs. On gère quand même des déchets. On fait tout pour ne pas qu'il y en ait, mais je ne peux pas garantir qu'il n'y aura jamais d'odeurs sur le site.

1190

LA PRÉSIDENTE :

Et quand il y en a beaucoup, comment procédez-vous?

1195

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

On a changé un peu nos techniques d'enfouissement, justement, pour limiter ces odeurslà. Lorsqu'on sait qu'on va avoir des chargements qui vont dégager des odeurs, on s'assure qu'ils vont être enfouis immédiatement. Donc, on va enfouir ça puis on va rembarquer tout de suite avec des déchets par-dessus, pour être sûr que les odeurs vont rester vraiment à l'intérieur du site.

LA PRÉSIDENTE :

1205

1210

1215

1220

1225

1230

1235

Est-ce que ce sont des déchets avec beaucoup de matières qui seraient compostables, qui produisent surtout les odeurs?

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

Il y a certaines matières qui vont arriver sur le site, qui vont dégager des odeurs qui ne seront pas récupérables, justement, là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

On parle de quoi quand vous dites ça?

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

On va parler, des fois, justement, on va recevoir des carcasses d'animaux morts. Une ferme qui a brûlé des choses comme ça. Le MAPAQ va autoriser le site d'enfouissement à recevoir certaines de ces carcasses-là qu'on reçoit. Ça, c'est des choses, des fois, qui vont dégager des odeurs effectivement, parce que ça fait deux, trois, des fois quatre jours que la ferme a été brûlée lorsqu'ils démantèlent, qu'ils font le ménage. Ça, ça va être envoyé au site. Ces choses-là, on s'assure que c'est enfoui immédiatement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et vous êtes capable, dans l'ordre d'arrivée des camions, de choisir lesquels vont domper, si vous me passez l'expression?

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

On le sait d'avance. On sait à chaque chargement qu'est-ce qu'il y a à l'intérieur du camion.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et comment se fait, vous qui êtes sur le site, à quelle fréquence les opérations arrêtent parce qu'on a vu, par exemple, un pneu, qu'on ne peut pas enfouir? Est-ce que ça arrive souvent que vous êtes obligés d'interrompre les opérations pour aller récupérer un déchet qui ne serait pas « enfouissable »?

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

1245

Oui, c'est bon. Nos employés sont formés. On a des formations à toutes les semaines qui se donnent sur les déchets qui vont être acceptables ou non acceptables sur le site. Les pneus sont mis de côté, sont récupérés. Tous déchets qui vont rentrer, que les employés ne sont pas sûrs, ils mettent ça de côté, tout simplement. Puis là, nous, on intervient pour s'assurer si on peut l'enfouir, oui ou non.

1250

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Mais à la vitesse que tout ça se déroule, c'est facile à faire, ça?

1255

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1260

Vous avez le temps?

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

1265 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1270

C'est sûr que vous n'inspectez pas ce qui est déchargé, là, mais c'est les opérateurs, j'imagine, en front de ligne qui s'aperçoivent...

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

1275

Exactement. C'est les opérateurs au front de déchets qui vont gérer tout ça. Comme je disais, ils ont des formations pour savoir ce qu'on peut recevoir et ne pas recevoir. Ça fait que donc, la personne qui est là, qui décharge le camion, c'est sûr, c'est la meilleure personne pour gérer ce qu'il y a. On a des inspections, aussi, mensuelles sur certains voyages, qu'on va faire, aléatoires. Certains camions qu'on va vérifier le contenu du chargement, là.

1280

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et à quelle fréquence, vous me disiez, où ça arrive, ça, que vous êtes obligés d'interrompre les opérations? Une fois par jour, deux fois par jour, une fois par semaine?

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

1285

Ah, écoute, ce n'est pas tout le temps pareil, là. Des fois, ça peut être deux fois dans la même journée, des fois ça peut être juste une fois par mois.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1290

Mais c'est régulièrement?

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

1295

Bien oui, c'est une chose... pour les pneus, entre autres, comme on parle des pneus. C'est une chose qu'on récupère. Pas à la tonne, mais régulièrement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1300

Ça arrive.

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

Oui.

1305

1310

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre mémoire.

M. MICHEL BEAUCHEMIN:

1315

C'est bon, merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

1320

Nous allons prendre une pause de 15 minutes et nous allons continuer par après avec les trois mémoires qui restent sur la liste.

PAUSE

LA PRÉSIDENTE :

1325

1330

1335

1340

1345

1350

1355

1360

Nous poursuivons avec madame Justine Benoît.

Mme JUSTINE BENOÎT:

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Madame Benoît.

Mme JUSTINE BENOÎT:

Justine Benoit, contre l'agrandissement du lieu d'enfouissement et pour la tenue d'un référendum avant que le ministre n'émette de certificat d'autorisation.

D'entrée de jeu, je vous voudrais parler un peu, je voudrais revenir sur ce que les employés de Waste Management ont dit plus tôt.

Moi, je suis déjà allée décharger, en tout cas, c'est une drôle de situation, mais je suis déjà allée décharger des panneaux au site – je pense que c'est en 2010 – ça vient de revenir à ma mémoire, et ce que j'ai pu constater c'est qu'il n'y avait pas tellement la rigueur que les employés semblent dire. C'était vraiment assez « basic » si je peux emprunter l'expression. On arrivait dans le site, il y avait la « gate ». Là, on arrêtait, on se faisait peser. On jasait un peu avec la personne qui était au poste, puis ensuite, je me suis fait raccompagner où est-ce que j'allais décharger mes fameux panneaux. Et puis, je dois dire que ce n'est peut-être pas tous les employés de Waste Management qui sont de la même opinion que c'est un si beau site que ça, puis que ça devrait continuer, puis tout ça. Parce que le monsieur qui m'a...

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Est-ce que vous voulez vous en tenir à votre mémoire, s'il vous plaît?

Mme JUSTINE BENOÎT:

Oui, oui. Bien, en tout cas, de toute façon, c'est ça, il n'était pas de la même opinion. Bon. Aujourd'hui, je vous entretiendrai de l'agrandissement du lieu d'enfouissement dans l'ordre suivant :

1365

Premièrement, je ferai une brève présentation de ma situation personnelle, puisque ça, ça semble vous intéresser plus particulièrement. Deuxièmement, je reviendrai sur certaines choses qui ont été dites hier; et, troisièmement, je résumerai mon mémoire en général, en pointant des points plus importants, peut-être, qui ont peu été soulevés ou n'ont pas été soulevés.

1370

Donc, d'abord, ma présentation personnelle. J'ai dans la début vingtaine. Et pour vous donner un aperçu, en 2006, lorsqu'il y a eu les travaux de raccordement d'eau du traitement d'eau de lixiviation, j'étais en secondaire IV et V. Donc, vous pouvez un peu vous imaginer que l'agrandissement du lieu d'enfouissement, ce n'était pas ma première préoccupation à cet âge-là. Puis ça, ça explique peut-être un peu mon arrivée tardive dans le dossier. Parce que j'ai pris connaissance vraiment des détails en profondeur de l'agrandissement du lieu, le 23 mai dernier lorsque je suis venue.

1375

Il faut dire qu'avant, j'avais un peu l'impression que... bien, en fait, je croyais que nos intérêts étaient protégés, que la Ville, en fait, avait fait son devoir et qu'il n'y avait rien à faire. Puis c'est un peu ce que mes voisins disaient en général que, bien, en fait, que tout était déjà fait. Et à cette même rencontre, le 23 mai dernier, je me suis rendu compte que ce n'était pas le cas et c'est pourquoi je suis ici aujourd'hui devant vous, pour présenter mon mémoire.

1380

1385

Puis là, je me permets un commentaire pour répondre encore aux employés. Moi, je ne bois pas de l'eau de la Ville, je bois de l'eau d'un puits souterrain puis je ne voudrais pas que mes enfants vivent là-dedans non plus, autour d'un site d'enfouissement, c'est un non-sens. Et même si je trouve leur cause louable, c'est leur gagne-pain. Bien, en fait, bon, je voulais juste passer le commentaire que c'est vrai que c'est important, mais il faut relativiser.

1390

Donc, j'habite très près de la fameuse île dont on a parlé hier où ça pue sur la rivière. Mes parents ont construit la maison il y a 10 ans, puis pour être honnête, les odeurs, je ne me souviens pas vraiment de ne pas en avoir senti. Comment je décrirais ça? C'est comme une habitude. C'est comme une odeur de fond. Ce n'est jamais une odeur si forte que ça. Je vous mentirais si je vous disais que c'est invivable. C'est vraiment comme une odeur de fond, une habitude. Puis je pense que ça, ça peut peut-être expliquer pourquoi les gens du boulevard Allard n'ont pas déposé des plaintes.

1395

habitude, une odeur de fond, je vous dirais qu'on aurait plus tendance à porter des plaintes lorsqu'il y a un événement fort, qu'il y aurait une odeur forte et insupportable ou peu importe. Mais dans ce cas-là, moi non plus, je n'ai pas pensé à porter des plaintes, si je peux m'exprimer ainsi. Puis je veux dire, j'habite dans une maison où on a un système d'aération, on n'ouvre pas les fenêtres. Donc, les odeurs, ça ne se rend pas jusqu'en dedans, là, mais c'est indéniable que dehors, sur la rivière, ça arrive fréquemment. Je ne pourrais pas vous dire la fréquence de sentir

Vous êtes souvent revenus là-dessus, hier, les plaintes, et cetera. Quand c'est comme une

1400

1405

des odeurs, si je peux dire ça.

Et est-ce que ça, ça justifie le fait qu'on devrait les subir, les odeurs, le fait qu'on n'ait pas fait de plaintes ou que ça soit habituel et pas invivable? Bien non. Je pense que le promoteur devrait prendre ses responsabilités.

Et ceci étant dit, là, c'est en ce moment. Mais il ne faut pas oublier que l'agrandissement, ça va se faire vers la ville. Puis pour moi, personnellement, ma famille et moi, ça se fait devant chez nous. Bien, en fait, ça devenir à peu près vis-à-vis chez nous avec le boulevard Allard. Puis c'est certain que c'est une source d'inquiétude. On enlève un bois qui – c'est peut-être juste dans ma conscience – mais faisait une barrière de protection et puis ça s'en vient pas mal proche.

À cet effet-là, je pense qu'il est un peu illusoire de penser qu'une technologie, là, dans l'état actuel des choses, pourrait effectivement enrayer les odeurs nauséabondes. Et surtout d'ici 20 ans. Vraiment, je vois le site d'enfouissement de Saint-Nicéphore comme un laboratoire, tout au mieux un laboratoire pour enrayer les odeurs. Je ne crois pas que c'est réaliste qu'on puisse dire que les gens du boulevard Allard n'ont pas d'odeurs. Donc, je ne veux pas m'attarder trop longtemps là-dessus, c'était mon point sur les odeurs, situation personnelle.

Retour sur hier. D'abord, je voudrais juste mentionner que, bien, vous le savez déjà, mais les gens qui sont pour l'agrandissement sont rémunérés directement ou indirectement par Waste Management. Ça, c'est indéniable. Je ne dis pas qu'ils sont de mauvaise foi, là, c'est juste que... en tout cas, j'aurais aimé ça peut-être qu'il y ait quelqu'un d'autre, mais en fait, bon, c'est ça. À part la Ville, là.

Et aussi, j'aimerais revenir sur le GARAF qu'on a souvent entendu en audience puis tout ça, comme si c'était la solution à tous les problèmes. Le GARAF, c'est un programme d'école secondaire. Je ne veux pas dénigrer la jeunesse d'aujourd'hui, mais ça ne me rassure pas trop, trop que les seules personnes qui fassent, en fait, les prises d'eau pour les eaux de surface du site de Waste Management soient un programme d'étudiants du secondaire. Hier, ils n'ont pas arrêté de dire qu'ils ne sont pas des experts...

LA PRÉSIDENTE :

Je vais vous arrêter, Madame. J'aimerais que vous présentiez votre mémoire et non pas commenter les mémoires des autres personnes, s'il vous plaît.

Mme JUSTINE BENOÎT:

O.K. Bien, est-ce que je peux me permettre un commentaire personnel sur le GARAF? En fait, ma sœur l'a fait puis ça s'est limité à ramasser les déchets dans le ruisseau Paul-Boisvert.

1445

1410

1415

1420

1425

1430

1435

Donc, mon mémoire. Je commence en disant... bon, je ne reviendrai pas point par point dans mon mémoire. Je commence en disant qu'il faudrait peut-être un peu relativiser l'importance des minimums légaux et scientifiques que doit respecter Waste Management, et je m'explique.

Ça ne serait peut-être pas les mêmes normes environnementales pour un site d'enfouissement si c'était le Parti vert au pouvoir aujourd'hui. Donc, peut-être que les politiques changent et évoluent, mais un site d'enfouissement et ses empreintes écologiques, ça, ça reste. Et c'est pourquoi il faut appliquer le principe de précaution. J'en ai fait mention dans mon mémoire à la page 9, quelqu'un l'a mentionné hier, je ne reviendrai pas là-dessus à moins que vous ayez des questions.

On ne peut pas toujours se fier nécessairement sur les minimums légaux pour assurer une sécurité maximale des sites d'enfouissement. Ça va du bon sens un peu. Ce que je me dis c'est que chaque projet se trouve dans un environnement différent et est, en soi, différent. Il faut une intégration, une adaptation, c'est ce qu'on demande, qui tienne compte de l'environnement propre de l'endroit où se trouve le dépotoir. Puis c'est pour ça que ça existe, l'exigence d'une évaluation par le promoteur. Ensuite, on passe aux questions et réponses du MDDEP.

Mais j'ai cru remarquer que Waste Management ne fait que respecter les minimums légaux. Et c'est ce que je voulais porter à votre attention. En ce sens, Waste Management ne s'adapte en rien à l'environnement qui entoure son site d'enfouissement. On ne peut pas appeler ça des efforts ou offrir quelque chose aux citoyens quand on fait juste respecter les minimums légaux.

Leur meilleur exemple, c'est le PGMR, mais on a un exemple encore plus frappant, si je peux dire, pour un impact sur l'environnement, c'est les bassins de sédimentation et les prises d'eau supposément faites par le GARAF. On a refusé complètement d'aller dans le sens des recommandations, alors que le ministre semblait dire que c'était vraiment un aspect important. Ça, ça m'a frappée. Vous pouvez le trouver à mon mémoire, en pages 9 et 10.

Puis en plus, je ne peux pas croire qu'après ce refus-là de Waste Management de répéter sans cesse : « Je vais respecter les minimums légaux », que le MDDEP a simplement accepté le projet. De plus, ce comportement-là de Waste Management me fait dire que la multinationale est faussement proche des citoyens. Elle répond à quels besoins, en fait, de la Ville de Drummondville ou concède quoi pour la Ville? Rien.

Les normes scientifiques, on les respectait il y a 20 ans et ça s'est avéré mauvais. Donc, il se peut que ce qu'on prévoit aujourd'hui, bien, ça ne soit pas assez pour plus tard, surtout qu'on est à côté d'une source d'eau potable. Ça, on l'a dit et redit.

Monsieur l'électricien disait que c'était mieux avant, bien, les normes ont changé.

1480

1450

1455

1460

1465

1470

Est-ce que Magog, dans un dossier similaire, on s'entend, pour une source d'eau potable située à 3 km, est-ce que Magog a rejeté du revers de la main le projet de Waste Management seulement pour une question de valeur? Il n'y a absolument aucun fondement scientifique. La Ville de Magog en avait fait des recherches, elle s'opposait à l'agrandissement d'un site d'enfouissement au Vermont, avait fait des recherches sur... en tout cas, c'est ce que ça dit dans leur mémoire, qu'ils s'opposent à l'agrandissement en 2008. Elle avait fait des recherches puis disait que ce n'était pas approprié.

Pourquoi nous, notre Ville ne dit rien? Je veux dire, c'est semblable. Ils nous offrent les mêmes installations qu'ils offraient à Magog, puis nous, on n'exige rien.

Dans un autre ordre d'idée, si vous et moi, nous sommes ici aujourd'hui, c'est que la société est certainement arrivée à un certain consensus sur trois choses: l'importance de l'environnement et l'impossibilité de chiffrer sa valeur; l'importance de la voix des citoyens dans les décisions pour l'environnement, parce qu'en fait, les citoyens, dans la définition élargie de l'environnement, font partie de celle-ci; et qu'il existe donc une limite à tout projet concernant l'environnement, qui serait l'intérêt commun. C'est peut-être un peu des grands principes, mais en fait, c'est cette limite-là puis c'est sur quoi vous devez statuer.

Alors, je me suis posé la question : c'est quoi l'intérêt commun en général? L'intérêt commun, ce n'est non seulement l'intérêt des citoyens de Drummondville, je le reconnais, c'est aussi l'intérêt de tous les citoyens du Québec. Bien, je vous propose de voir un peu l'analyse des deux intérêts.

Donc, d'abord, quel est l'intérêt du citoyen de Drummondville et de ses environs dans l'agrandissement du site d'enfouissement. Dans cet exercice de la découverte de l'intérêt, il faut prendre en compte l'acceptabilité sociale par les citoyens, bien entendu. Ce qui implique d'avoir préalablement consulté les citoyens, ce qui n'a pas été fait, et de voir également si les avantages qu'on peut en retirer surpassent les inconvénients.

Comme j'en ai fait mention dans mon mémoire, à mon avis, les seuls avantages qu'on en retire réellement, ce sont des avantages économiques et à mon sens, c'est une conception archaïque de l'environnement que de tout rapporter ça à l'argent.

De plus, à la lumière de ce qu'on a vu hier, on peut vraiment remettre en doute ces avantages économiques. En fait, est-ce que ces avantages en sont vraiment? Monsieur Ménard et monsieur Milot ont souligné, hier, non seulement on paye moins cher dans d'autres municipalités comme zéro dollar, 17 \$, 29 \$, mais en plus, notre rabais correspond à économiser le coût de transport. Est-ce qu'on a une poignée dans le dos?

1520

1490

1495

1500

1505

1510

1515

J'entends la Ville dire qu'ils ont négocié en position de force et tout. Ce qu'on a pu entendre déjà. Mais comme j'illustre encore une fois dans mon mémoire, il semblerait que cette négociation n'ait pas fait l'objet d'étude plus qu'il faut.

1530

Et j'ai des questions pour la Ville, comme je les pose dans mon mémoire. Est-ce que vous avez eu un avocat? Est-ce que vous avez fait des recherches? Qui a rédigé l'entente? Est-ce qu'on a juste signé ça? Pourquoi l'avoir conclue avant les audiences?

1535

J'ai rédigé une partie de mon mémoire sur, en fait, la rédaction de la clause, mais ce n'est pas tant pour donner un suggestion que pour démontrer, puis le mot est peut-être un peu fort, la négligence ou l'insouciance, à mon avis, avec laquelle la Municipalité a négocié ladite entente et peut-être oublier l'intérêt du plus grand nombre à long terme, encore une fois.

1540

Également, si comme l'a si bien dit monsieur Karel Ménard hier, le passé est garant de l'avenir, tous les supposés avantages qui ne seraient pas économiques ne seraient peut-être pas mis en branle comme... bien, il avait donné l'exemple de Sainte-Sophie. Ça aussi, ça m'inquiète.

1545

Finalement, puis j'ai vraiment, encore une fois, de la difficulté à concevoir qu'une municipalité comme Magog ait pu refuser catégoriquement un projet, sans même donner de suggestions, pour des raisons d'eau potable et de santé et que notre Municipalité n'impose même pas de garanties supplémentaires de protection. De prévoir juste un fonds, ce n'est pas assez. Puis qu'ils aient pris également cette décision-là en se fiant seulement à ce qui avait sorti à l'étude du promoteur.

1550

Deuxième aspect de l'intérêt : quel est l'intérêt des citoyens du Québec? Ça va être court, parce que cette partie-là va être courte, parce que ça nous mène à la justification du projet d'agrandissement et au fait que cet agrandissement n'est pas nécessaire. J'en ai fait état dans mon mémoire et je ne l'expliquerai pas plus en détail, à moins que vous ayez des questions sur la partie sur la justification, qu'il y avait deux parties, deux calculs.

1555

Non seulement ce n'est pas nécessaire, mais ça ne serait pas souhaitable. L'augmentation de la capacité n'aiderait en rien les Québécois dans la poursuite de l'objectif de réduire l'enfouissement et du développement durable. Il serait beaucoup plus avantageux de finalement forcer le Québec à se tourner vers des technologies vertes et alternatives et renouvelables.

1560

Et je termine en disant ceci. Drummondville n'est pas atteinte du syndrome pas dans ma cour. Nous n'en avons pas besoin de ce site simplement au Québec. Monsieur Karel Ménard l'a illustré. Cet agrandissement ne devrait être dans la cour de personne. On devrait donc collectivement se responsabiliser, c'est peut-être beaucoup demander. Drummondville a fait sa part, que le reste du Québec fasse la sienne. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1570

1575

1580

1585

1590

1595

Je vous remercie. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Vous dites dans votre mémoire à la page 3 : « Pire encore nous ne sentons aucunement le soutien des municipalités face à nos préoccupations. » Pourquoi vous dites ça? Que vous ne sentez pas le soutien de la Municipalité. C'est au deuxième paragraphe.

Mme JUSTINE BENOÎT:

Oui. Bien, parce qu'ils accélèrent le processus. Parce que quand on est en audience, ils répondent à moitié à nos questions. Et puis je suis venue ici avec aucune attente, puis je n'ai vraiment pas senti de soutien, simplement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce qu'il y a eu des mobilisations citoyennes dont vous avez été témoin relativement à ce projet d'agrandissement du site? Est-ce que ça se parle? Est-ce que les gens commencent à se mobiliser ou sont en train de se mobiliser? Il va y avoir une consultation sur le PGMR le 21 juin et le 28, je pense. Est-ce que c'est quelque chose dont vous êtes au courant, ça?

Mme JUSTINE BENOÎT:

Bien, j'ai l'impression que c'est en branle, à voir ce que j'entends ici. Moi, j'essaie de sensibiliser les gens que je connais. C'est certain que... j'ai comme l'impression qu'on était dans l'ignorance, comme plusieurs l'ont dit, et qu'aujourd'hui, on se réveille simplement. Et que c'est le début, en fait, d'un processus décisionnel, peut-être citoyen.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Parce que si je regarde les revues de presse qui nous ont été fournies lorsqu'on a débuté cette commission, il y a quand même eu beaucoup d'articles qui ont paru au fil des ans depuis, je dirais, depuis au moins le début de l'année passée.

Mme JUSTINE BENOÎT:

Oui, le début de l'année passée, oui. Bien, en fait je n'ai pas tout lu. Je ne sais pas si les articles mentionnaient vraiment « agrandissement » en toutes lettres ou complexe énergétique ou lixiviat. Je veux dire, puis aussi, il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas tous les gens qui lisent

l'Express. Je veux dire, c'est un journal local relativement petit. Il n'y a pas toujours des articles de fond, si je peux dire. Moi-même, je ne lis pas l'Express.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Merci.

1615

1620

1625

1610

LA PRÉSIDENTE :

S'il devait y avoir un plan B, ça serait quoi d'après vous?

Mme JUSTINE BENOÎT:

Bien, ça serait simplement d'envoyer nos déchets à des lieux d'enfouissement déjà existants, dont la capacité s'est vue augmenter déjà. Et puis que collectivement, on réduise notre enfouissement. Je veux dire, il n'y a pas l'air d'avoir d'urgence, selon les chiffres, donc c'est la façon que je vois ça.

LA PRÉSIDENTE :

On vous remercie. J'appelle maintenant, madame Nathalie Guindon de la Tablée populaire.

1630

Mme NATHALIE GUINDON:

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

Mme NATHALIE GUINDON:

1640

1635

Alors, à titre de directrice générale de la Tablée populaire, je viens aujourd'hui témoigner de l'implication communautaire de Waste Management envers notre organisme, la Tablée populaire.

1645

Alors, depuis maintenant 2004, Waste Management est un fier partenaire de la Tablée populaire. Peut-être vous présenter l'organisme en quelques mots.

La Tablée populaire est un milieu de vie où se regroupent des gens défavorisés. Ils peuvent avoir accès à des repas à prix modiques. Ce sont environ une centaine de personnes quotidiennement qui viennent dîner et souper dans nos locaux, dans nos installations au centre-

1650

ville. Et aussi, on offre une cent cinquantaines de repas, déjeuners et dîners aux enfants défavorisés dans les écoles de la MRC Drummond.

1655

Alors, Waste Management, comme je le disais précédemment, est depuis 2004 un fier partenaire de la Tablée populaire. Dernièrement, on a connu des problèmes financiers parce que, bon, notre appui vient principalement de la communauté. Waste Management n'a pas hésité, après seulement un coup de fil, à débloquer des fonds supplémentaires pour venir nous donner un coup de main.

1660

Alors, pour moi, ça se traduit concrètement par une implication directe dans la communauté. Pour moi, c'est évident que Waste Management a à cœur la population de Drummondville, que ce soit les moins bien nantis ou la population en générale.

Alors, le soutien de nos partenaires est essentiel à la survie de notre organisme. Waste Management en est vraiment conscient.

1665

Évidemment, outre sa contribution financière, dernièrement avec l'implication des Serres Demers, Waste Management nous a mis en contact avec cette compagnie. Pour nous, ils savaient que c'était essentiel d'avoir un partenaire au niveau de la nourriture, et les Serres Demers, par l'apport en tomates dans notre secteur, pouvaient grandement nous aider. Alors, ils n'ont pas hésité à nous mettre en contact avec eux, pour qu'on puisse bénéficier de cette nouvelle entreprise dans la région. Et, justement, il va y avoir des suites concrètes à cette mise en relation.

1670

Alors, que ce soit justement par l'entremise de contacts avec des partenaires qui s'associent à l'entreprise par ses projets de mise en valeur de sont site d'enfouissement ou encore par son soutien indéfectible au cours des années, la Tablée populaire compte sur le soutien de Waste Management en tant que partenaire.

1675

Alors, c'est ça.

1680

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. On vous remercie pour votre témoignage.

1685

Mme NATHALIE GUINDON:

Ça me fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

1690

1695

J'appelle de la ville de Drummondville, Madame la Mairesse Francine Ruest Jutras et monsieur Pierre Levasseur, conseiller municipal. Bonjour, Madame Jutras! Bonjour, Monsieur Levasseur!

M. PIERRE LEVASSEUR:

Bonjour!

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

1700

Bonjour, Madame la présidente Parent, Monsieur Jean-François Longpré. Donc, il nous fait plaisir de déposer devant la commission ce mémoire qui reflète les discussions et réflexions du conseil municipal de Drummondville face au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Waste Management dans le secteur de Saint-Nicéphore.

1705

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « La Ville juge opportun d'intervenir publiquement... » Fin de la phrase à la page 8 : « [...] émettrait un décret favorable à WM. »

1710

Et je vous dirais que les termes de cette entente ont été effectivement largement médiatisés par la Ville, notamment.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1715

Début de la phrase à la page 9 : « À la suite de ces discussions... » Fin de la phrase à la page 9 : « [...] une somme de 450 000\$ par an. »

1720

Alors je vous disais, d'entrée de jeu, que nous avions une recommandation à faire qui parle de l'enfouissement de façon plus globale.

(L'INTERVENANT POURSUIT ET TERMINE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Alors, je vous remercie.

1725

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Ruests Jutras. Nous aurions quelques questions à vous poser.

1730

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Oui, j'imagine.

LA PRÉSIDENTE :

1735

Dans votre mémoire, et vous venez de le dire :

Saint-Nicéphore recommandait quant à elle que le volume de déchets accepté soit suffisant afin de permettre une gestion diligente et performante sur le site d'enfouissement.

1740

C'est à la page 7. Et d'autre part, nous avons entendu que ce projet-là a créé une division dans la communauté.

1745

Vous, qui avez été mairesse avant, pendant et après la fusion de Saint-Nicéphore à Drummondville, pourriez-vous nous expliquer le contexte, la situation, les tenants, qui étaient pour, les gens qui étaient contre et quelle était l'atmosphère? On sait que tout ça a amené à un décret pour la demande d'un référendum et c'était à la demande, à ce moment-là, de Saint-Nicéphore. Vous, vous étiez mairesse de Drummondville?

1750

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Et Drummondville y a joint sa voix, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1755

Alors, on aimerait que vous situiez le contexte et puis que vous élaboriez un peu qu'est-ce qui se passait, là.

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

1760

Bien, on a eu des groupes environnementaux. Je cherchais justement le...

LA PRÉSIDENTE :

1765

C'est le paragraphe juste avant celui...

Non, ce n'est pas le paragraphe que je cherchais, je cherchais le rapport des audiences... voilà. Le rapport, justement, des audiences qui se sont tenues en 2003. Parce que je pense qu'il peut y avoir là des choses intéressantes.

Alors, on peut voir que la commission... bon, il y a eu d'abord un intérêt de la part des intervenants, et j'y référais, là, les groupes environnementaux, à demander que oui, on utilise le droit de regard. Et certains disaient : « Bon, on voudrait 150 000 tonnes par année. » D'autres disaient : « Bien, prenons plus large, davantage de municipalités de l'extérieur. »

Alors, ce qu'on voyait dans le rapport c'est :

La ville de Saint-Nicéphore, où se trouve le lieu d'enfouissement sanitaire, trouve un peu utopique de limiter les quantités de matières résiduelles à enfouir quand on note la quasi-absence d'infrastructures permettant de dévier les matières résiduelles de l'enfouissement. La ville de Saint-Nicéphore craint que la limitation des quantités au lieu d'enfouissement sanitaire entraîne l'apparition d'infrastructures de gestion de matières résiduelles non performantes et non sécuritaires et ainsi génère plusieurs sites de stockage de matières résiduelles en transition. La ville estime également que l'estimation des quantités à enfouir doit tenir compte du volume nécessaire pour assurer la rentabilité des opérations du lieu d'enfouissement.

Alors, c'est ce qu'on retrouve dans le rapport de la commission.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, Saint-Nicéphore était préoccupée par la rentabilité, à ce moment-là, du site.

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

C'est ce qu'on retrouve effectivement dans les minutes. Et il y avait donc une commission de consultation et y siégeait la mairesse de Saint-Nicéphore.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça vous serait possible de déposer ce document à la commission?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Certainement.

1805

1770

1775

1780

1785

1790

1795

LA PRÉSIDENTE :

1810

1815

1820

1825

1830

1835

1840

1845

D'accord. Maintenant, en ce qui concerne la quantité suffisante qui était demandée par Saint-Nicéphore, est-ce que vous avez une idée qu'est-ce que c'est que c'était?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Je vais y aller de mémoire, mais je pense qu'on y réfère un petit peu par la bande dans le texte. En fait, ce qui avait été évoqué, c'était la règle de 3. Donc, il y a déjà eu 900 000 tonnes d'enfouies à Saint-Nicéphore. La politique va demander de réduire de 60 à 65 % les matières à enfouir. Il reste 35 %, une petite règle de 3, ça nous amène à 315 000 tonnes. Ça fait partie, ça aussi, de la façon dont je l'évoquais, là. Peut-être pas de façon aussi mathématique, mais finalement, ça a été ça également, et ça coïncidait avec le tonnage qu'on remarquait pour les MRC à l'intérieur de la région Centre-du-Québec, mais aussi pour certaines avoisinantes. Je pense à des Maskoutains, Saint-Pierre-de-Sorel et d'autres également.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, si on revient à la première question que je vous demandais?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Le contexte au moment de la fusion qui a fait qu'il y a eu cette demande-là par l'ancienne mairesse de Saint-Nicéphore, notre compréhension ça pourrait être que Saint-Nicéphore était contre. Mais là, je comprends ici que Saint-Nicéphore voulait un volume suffisant.

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

En fait, là, c'est deux choses différentes. Il y a d'abord eu la consultation sur le PGMR. Cette consultation-là nous a amenés à fixer un droit de regard à l'intérieur du PGMR, dans le cas d'un éventuel agrandissement. Cette préoccupation-là de ce qui pourrait se produire dans le cadre d'un éventuel agrandissement s'est reflétée lorsqu'est venu le temps de faire le regroupement. Saint-Nicéphore a donc dit : « Oui, il y a des éléments dans le PGMR, mais moi, je souhaiterais que la population soit appelée à se prononcer. »

Donc, on a inscrit dans le décret de regroupement l'article 45 qui dit : « Il y aura consultation en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums*. »

Est-ce que je me fais comprendre?

LA PRÉSIDENTE :

Moi, j'aimerais juste savoir, votre interprétation de la position des citoyens, les résidents de Saint-Nicéphore, au moment de la fusion, est-ce qu'ils étaient pour ou contre un éventuel site agrandi?

1855

1850

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

1860

L'agrandissement du site, ça n'a pas fait partie des discussions de regroupement. Ce n'était pas un élément du regroupement. Cette préoccupation-là s'est traduite, comme je vous dis, par l'article 45, mais il y a eu un référendum de regroupement à Saint-Nicéphore et les gens ont voté en faveur du regroupement. Donc, les débats qui avaient lieu, qui avaient eu à se faire pour le regroupement, l'ont été bien souvent sur d'autres motifs. Le ministre des Affaires municipales de l'époque avait demandé, au moment du regroupement, que toutes les municipalités concernées tiennent un référendum en faveur ou contre le regroupement.

1865

Alors, le débat s'est fait sur le territoire de Saint-Nicéphore, comme il s'est fait à Saint-Charles, comme il s'est fait à Saint-Joachim ou à Drummondville. Est-ce qu'il y a un avantage à se regrouper? Donc, c'était un élément parmi bien d'autres.

1870

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Votre article 45, il a fait l'objet de discussion entre les deux conseils, j'imagine.

1875

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Entre tous les joueurs qui étaient partie prenante du regroupement.

1880

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui. Et dans l'esprit, selon votre perception, est-ce que dans l'esprit des gens de Saint-Nicéphore, ils se négociaient un droit de veto?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

1885

Ils se négociaient la possibilité d'avoir leur mot à dire.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Bien, vous dites dans votre mémoire que la Ville respecterait son engagement lors de la fusion de tenir un référendum. Quelle forme va prendre ce référendum-là? Est-ce que c'est un référendum avec signatures de registre ou c'est un référendum qui va être soumis à la population?

On nous a fait écho, ici, un peu plus tôt dans l'après-midi, que vous aviez eu une assemblée de conseil hier, qu'il a été question de cet aspect et qu'il y aurait deux scénarios que le conseil aurait retenus, tenant compte de l'avis légal qui a été produit à la commission. Est-ce que vous pouvez nous en dire davantage sur les scénarios qui se préparent?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

La technique qui va être utilisée, c'est elle qu'on prévoit. Dans l'article 45, la lecture verbatim du texte c'est :

À être approuvé conformément à la « Loi sur les élections et les référendums ». Être approuvé conformément à la « Loi sur les élections et les référendums. »

Il y a une procédure en la matière, qui est un registre préalable qui détermine, à partir du nombre de signatures retenues, s'il y a lieu de tenir le référendum, et à ce moment-là le référendum se tient.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et est-ce que le registre va s'ouvrir sur un règlement, un permis, un certificat d'autorisation donné par la Ville? Sur quoi va porter l'ouverture du registre?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Alors, ce que nous voulons c'est que la population, une fois qu'elle aura en main toutes les informations, donc à la suite de votre rapport, lorsque le ministère aura rendu votre rapport public, à notre avis, les citoyens auront toutes les informations pertinentes pour se faire une tête sur l'opportunité ou pas, de la demande de Waste. Et c'est donc à ce moment-là qu'on ferait intervenir la consultation, le référendum; entre le moment où le rapport est rendu public, mais avant que le ministre rende sa décision.

1925

1890

1895

1900

1905

1910

1915

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Ça, je comprends. Mais est-ce que l'ouverture du registre va se faire sur l'adoption d'un règlement, d'un certificat, d'un permis? Pour ouvrir le registre, il faut que vous ayez quelque chose à mettre sur la table pour ce référendum-là.

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Bien, j'ai toujours compris que c'était à partir du projet qui nous était soumis.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

D'accord. Et pourquoi avoir choisi d'attendre entre le dépôt...

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

À partir de la demande de permis?

M. PIERRE LEVASSEUR:

De permis, tout à fait.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Alors, c'est à partir de la demande de permis. Pouvez-vous nous en dire plus là-dessus? C'est la demande de permis que fera Waste Management?

M. PIERRE LEVASSEUR:

Je pense que vous allez avoir la présence du directeur général tantôt. C'est, je vous dirais, un dossier plus technique. Je vous proposerais peut-être de lui demander. Mais nous savons, au Conseil, qu'effectivement c'est à la demande de permis que la démarche de référendum va se mettre sur pied.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

D'accord. Et pourquoi avoir choisi d'attendre que le rapport du BAPE soit rendu public et avant que le ministre prenne sa décision? Dans mon esprit, vous me direz si je me trompe, les gens ont eu les audiences du BAPE pour obtenir de l'information, auront eu votre consultation publique sur le PGMR le 21 et le 28 juin prochain, et je ne crois pas qu'il y ait d'autres

1965

1930

1935

1940

1945

1950

1955

événements qui pourraient donner plus d'information à la population que la synthèse du Bureau d'audiences publiques produira pour son rapport.

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

1970

Oui, mais justement, ce qu'ont les gens en main actuellement, c'est très parcellaire. C'est l'intervention de l'un, l'intervention de l'autre. Il n'y a pas de portrait général de ce qui a été dit. Et je pense que la pertinence d'audiences comme celles que vous tenez, c'est justement d'être capable d'amasser les idées des uns et des autres, les points de vue des uns et des autres et d'en faire un tout.

1975

Alors que là, ce dont on dispose, à mon avis, c'est très parcellaire. Moi, je n'ai pas été ici tout le temps pour entendre ce que les gens ont eu à dire. Il n'y a pas foule dans la salle non plus pour entendre ce qu'on dit. Hier, dans la salle, sur ce sujet-là, il y avait peut-être 15 à 20 personnes. On avait plus de monde que ça, mais il y avait beaucoup de monde que s'était sur un autre sujet. On a fait une consultation sur le Schéma d'aménagement, on a eu trois personnes. Donc, c'est très parcellaire.

1980

Donc, moi je pense que lorsque les gens... trop d'information, je ne crois pas que ça puisse nuire. Je pense qu'au contraire, ça va permettre aux gens d'avoir une bonne idée de la part de quelqu'un de neutre qui aura colligé toutes sortes d'informations, qui fera un portrait de la situation. Et là, les gens pourront dire : oui, ça a du sens ou non, vraiment, on n'est pas partant.

1985

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1990

O.K. Maintenant, vous faites état que Saint-Nicéphore recommandait, lors de l'établissement du 315 000 tonnes dans le PGMR 2004, que le volume de déchets accepté soit suffisant afin de permettre une gestion diligente et performante sur le site d'enfouissement. Tenant compte que les politiques québécoises actuelles tendent à une diminution des volumes de déchets à enfouir, vous avez comme projet de consulter les gens sur le PGMR le 21 et le 28 juin prochain.

1995

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

2000

Sur la modification du droit de regard.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

En augmentant cette quantité-là à 540 000 tonnes.

Oui.

2010

2015

2020

2025

2030

2035

2040

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Comment vous le justifiez? Comment vous l'expliquez, l'augmentation? Si 315 000 suffisait à l'époque et rencontrait des objectifs, pourquoi aujourd'hui il faut en arriver à 540 000 tonnes?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

C'est un chiffre qu'on soumet à la consultation et on verra ce qui en ressort. Je le mentionne un peu, il y a très, très peu d'avancées qui ont été faites dans la gestion des matières ultimes. Ce n'est pas tout le monde non plus qui fait le compostage ou encore de la biométhanisation, ça commence. Alors, il y a encore passablement de déchets ultimes ou encore de déchets qui devraient être recyclés, qui se retrouvent dans des sites d'enfouissement.

Par ailleurs, on est conscient d'une chose. Les autorisations de longue durée sont de moins en moins fréquentes. Alors, il se pourrait que le tonnage, un tonnage plus élevé soit accepté pour une durée plus courte, qu'on revienne ultérieurement à un tonnage moindre. En fait, qu'on suive un petit peu l'avancement de ce qui se passe dans nos municipalités, finalement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et vous siégez, vous, à la MRC évidemment?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Je ne veux pas rentrer dans le secret de vos délibérations, mais ça s'est passé comment à la MRC au niveau des discussions entourant la modification du PGMR?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

C'est unanime au Conseil de maires.

2045

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

C'est unanime au Conseil des maires?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Oui.

2050

2055

2060

2065

2070

2075

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Toutes les municipalités se sont prononcées en faveur de cette augmentation?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Ont été d'accord pour, oui, soumettre ce chiffre-là à la consultation, effectivement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et c'était quoi le justificatif de ça, principalement, pour les autres villes? Je parle, si elles étaient toutes d'accord. Eux n'ont pas de retombées, je pense, aussi importantes que pour Drummondville?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Non. Elles n'ont pas les deux fonds dont on parlait, effectivement. Par ailleurs, elles bénéficient d'un taux d'enfouissement qui est quand même à 37,50 \$, qui est quand même minime. Alors, je pense que c'est entré en considération. Je ne peux pas, moi, parler pour eux, là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui. Et quand prévoyez-vous modifier vos règlements d'urbanisme, zonage, pour vous? Pour pouvoir donner suite à une demande de permis? Est-ce que c'est après le référendum?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Moi, je n'ai pas de date.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce que c'est après le référendum ou au cours de l'été?

2085

Bien, normalement je pense que ça va être après. Après le référendum. Ça va venir après, là.

2090

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Après le référendum.

2095

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Bien, je cherchais une date, si on avait une date, mais je ne pense pas qu'on en ait une.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2100

Est-ce que vous ne pensez pas que le seul fait que Waste Management aurait pu demander sa demande d'agrandissement du site, ce seul fait-là n'aurait-il pas dû être soumis à un référendum avant d'amorcer des démarches à la MRC et de modifier les règlements et tout?

2105

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Bien, je rappelle que le PGMR prévoit déjà qu'il puisse y avoir... dans le droit de regard, il y a déjà la possibilité d'aller jusqu'à 315 000 tonnes. C'est quand même tout un processus qui a déjà été soumis à une consultation.

2110

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et qui satisfaisait, par ailleurs, tout le monde en 2004.

2115

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Pardon?

2120

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Le 315 000, il satisfaisait à ce moment-là tout le monde, toutes les villes de la MRC?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

2125

Oui. Oui, oui, ça avait été agréé, oui. Maintenant, on revient toujours à la même chose. Il nous semblait beaucoup plus pertinent de demander aux citoyens de se prononcer sur un projet

dont on connaîtrait vraiment tous les tenants et aboutissants plutôt que d'y aller : êtes-vous favorables à un agrandissement? Comme ça, sans balise, sans mise en contexte, sans contrepartie non plus. Nous, on a voulu prévoir tous les cas de figure et se dire : si le ministère dit oui, bien, au moins on aura négocié quelque chose. Parce que si on faisait, si par exemple les gens disaient... évidemment, il y a des gens qui sont contre, mais ce n'est pas très, très massif, là. Peut-être que le gouvernement aurait dit : bien, moi, je l'autorise. Et là, qu'est-ce qu'on aurait pu négocier? Mais strictement rien.

Alors, on a soupesé... ce n'est pas un dossier facile, on en convient. Mais on a agi, à notre avis, pour le mieux, de façon responsable, et on pense que lorsque les gens se prononceront, bien, ils sauront ce sur quoi ils sont appelés à se prononcer.

M. PIERRE LEVASSEUR:

Bien, je pense que notre démarche s'est voulue à la fois transparente et effectivement objective. On ne voulait pas y mêler émotion et autre. Je vous dirais, si vous me permettez l'expression, nous avons fonctionné « by the book », autant, je pense, au niveau de la MRC qu'au niveau de la Ville. Et nous sommes allés étape par étape, en s'assurant que la population ait le plus d'information possible. Et c'est la raison pour laquelle, vous le mentionniez d'ailleurs, tantôt, effectivement, dans les médias, il y a beaucoup d'information qui a été divulguée à la population pour que les gens puissent avoir l'information et puissent nous poser des questions s'ils avaient, effectivement, d'autres informations à venir chercher.

Est-ce qu'on s'est trompés en voulant être transparents et objectifs? Personnellement, je pense que non. Et on peut dire qu'actuellement les gens ont vraiment eu l'information et il y en aura sûrement d'autres à venir éventuellement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Une dernière question pour moi. Vous avez signé un contrat pour le traitement des eaux de lixiviation qui se fait depuis 2007 par votre usine d'épuration. Le contrat initial comporte différents addendas, ce qu'on a reçu de la Ville comme document qu'on avait demandé, pourquoi il a été nécessaire de faire des addendas comme s'il fallait corriger une situation problématique en cours de contrat? Est-ce que vous en savez plus?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

C'est parce qu'on a allongé la période de traitement.

2165

2130

2135

2140

2145

2150

2155

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

D'accord.

2170

2175

2180

2185

2190

2195

2200

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Alors, le premier... peut-être que monsieur Proulx pourra être plus explicite là-dessus, parce que c'est lui qui a rédigé les ententes, là, mais on s'est trouvé à allonger la période de rejet dans notre réseau pour faire le traitement à l'usine d'épuration des eaux usées à l'année.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

D'accord.

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Et ça permet donc, pour Waste, un meilleur contrôle de l'eau dans les bassins.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce qu'il y a eu des surprises ou des problèmes qui ont fait qu'il fallait rouvrir ce contratlà, parce qu'on ne s'attendait pas de recevoir – c'est purement hypothétique, ce que je vous dis là –, je ne sais pas, les concentrations de telle composante du lixiviat étaient trop élevées ou qu'il y avait des choses à corriger?

M. PIERRE LEVASSEUR:

Bien, effectivement, au départ, l'entente prévoyait qu'on recevait les eaux de lixiviation seulement l'été. Et Waste a fait des travaux qui font en sorte qu'effectivement, ils peuvent chauffer l'eau chez eux et donc assurer un prétraitement. Donc, maintenant avec l'eau préchauffée, on peut effectivement, nous, à la Ville, traiter 12 mois par année les eaux qui sont acheminées à l'usine de traitement des eaux usées, et de un.

Ensuite, nous avions fait faire, en collaboration avec Waste, bien sûr, qui a payé l'étude, et nous avions choisi la firme d'ingénieurs, ils avaient fait des calculs au niveau de différents éléments chimiques qui entraient en cause, dont entre autres l'azote ammoniacal. Et il y avait effectivement une partie concentration et avec, je vous dirais, un écart type relativement important. Au départ, si vous voulez, l'étude pilote prévoyait un minimum. Il s'est avéré, chemin faisant, que peut-être que la concentration pouvait être un peu plus forte, mais très loin encore du maximum.

Donc, ça, ça a dû être un addenda effectivement qui a été déposé. Ce sont des éléments techniques qui permettaient, je pense, de rester dans la concentration prévue, mais nous avons voulu apporter des corrections au fur et à mesure que ces concentrations-là, il y a eu des changements.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Une dernière question. Quel poids pourra avoir la consultation publique sur la modification du droit de regard que vous entendez faire le 21 et le 28 juin prochain?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Bien, on va forcément, on va certainement en tenir compte. Ce n'est pas une consultation bidon. Alors, mais on espère qu'il y aura quand même des gens en nombre suffisant, là. Je vous disais, on a fait une consultation sur le schéma, on a eu trois personnes, bon.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui.

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Et on est 72 000. Donc, il faut quand même qu'il y ait une certaine démonstration et il faut aussi dire : bien, on ne veut rien. C'est quelque chose, mais il faut voir aussi quels seront les arguments qui seront soulevés. Il y a peut-être des gens qui diront : « Bien, nous, on trouve que ce qu'on avait comme droit de regard, ça nous apparaît encore opportun. » On va voir quels seront les arguments.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

D'accord.

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Mais forcément, ça va se traduire dans un rapport.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et quelle pourrait avoir l'incidence sur l'entente que vous avez signée avec Waste sur les quantités du 600 000 tonnes, si après la consultation, il apparaît logique ou peu importe les motivations que le Conseil retiendra, de réduire à 400 000 tonnes, mettons, au lieu de 600 000?

2245

2240

2210

2215

2220

2225

2230

2235

Est-ce que ça altère vos engagements, est-ce que les ententes sont encore valides ou on retombe à zéro? 2250 **Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:** À tonnage moindre, oui. À tonnage moindre, oui. M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire : 2255 À tonnage moindre, oui. **Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:** 2260 Oui. M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire : Ça, vous en avez l'assurance? 2265 **Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:** Oui. 2270 M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire : D'accord. Merci. LA PRÉSIDENTE : 2275 Est-ce que vous pourriez nous déposer les comptes-rendus des rencontres sur la consultation sur le PGMR? **Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:** 2280 Qui se tiendront les 21 et le 28? LA PRÉSIDENTE : 2285 Oui.

2290

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

À la commission.

2295

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Oui, certainement. Avec plaisir.

2300

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Quelques autres questions. Dans votre mémoire, vous parlez des conditions qui prévoient, relativement à l'ajout de nouvelles infrastructures sur le site – ça, c'est par rapport à votre entente avec WM –, est-ce qu'il y a des délais qui ont été discutés ou émis par rapport à cette entente-là?

2305

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

2310

Dans l'entente elle-même, il n'y a pas de... Je cherche, je vais référer à l'entente précisément, là. Alors, textuellement, ce qu'on retrouve c'est, oui, à l'item « Délai d'implantation » – je pense que vous avez copie de l'entente?

LA PRÉSIDENTE :

2315

Oui.

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

2320

Waste s'engage à rendre opérationnelles les installations énumérées aux articles 2 et 3 – donc, l'écocentre et l'aire de récupération – au cours de l'année, suivant l'obtention d'une autorisation gouvernementale pour l'exploitation de la nouvelle aire d'enfouissement.

LA PRÉSIDENTE:

2325

D'accord. Une autre question, toujours dans votre mémoire, on parle :

Les groupes environnementaux étaient favorables à ce que la MRC gère toutes les matières résiduelles produites sur son territoire et proposaient aussi que la MRC accepte aussi celle des territoires situés à proximité.

2330

Quand on parle des territoires situés à proximité, est-ce que ça allait jusqu'à Montréal ou est-ce que c'était plus restreint?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

2335

Alors, je vais référer au document de consultation, là. Bon, on disait, je n'en nommerai pas un, là, mais on disait que cette organisation-là n'excluait pas la conclusion d'ententes avec les MRC limitrophes. Bon, pour un autre comité... l'enfouissement ultime des MRC limitrophes. On revenait toujours avec ça, là.

2340

Alors, finalement, ce sur quoi on s'était basé, c'était les MRC de la région Centre-du-Québec auxquelles on ajoutait, je l'ai évoqué tout à l'heure, Saint-Pierre-de-Sorel, les Maskoutains, je pense qu'on avait Acton... il y avait neuf MRC.

2345

M. PIERRE LEVASSEUR:

On parle de la région Centre-du-Québec et une partie de la région de la Montérégie.

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

2350

C'est ça. Je pourrais vous les faire parvenir, là. On les avait ciblées. Je croyais les avoir avec moi.

LA PRÉSIDENTE :

2355

S'il vous plaît. Vous proposez également :

2360

Il serait pertinent de proposer aux municipalités québécoises situées en dehors d'un territoire où est situé un lieu d'enfouissement technique et qui doivent procéder à un enfouissement de leurs matières résiduelles soient assujetties au paiement d'une compensation municipale directe...

Et que cette compensation serait fixée par le gouvernement et que cela serait un geste significatif pour inciter les municipalités qui ne disposent pas de leurs résidus ultimes chez elles.

Qui.

LA PRÉSIDENTE :

2370

2375

2380

2385

2390

2395

2400

Ça serait payable à qui?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

À la Municipalité. À Drummondville.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

En fait, il y a plusieurs personnes qui trouvent que les coûts d'enfouissement sont trop bas. Que si on veut limiter l'enfouissement, il faut les augmenter. On réfère, dans notre document, à ce qu'on appelle « l'équité interrégionale ». Donc, il y a effectivement des MRC comme la nôtre, qui reçoivent des matières résiduelles, qui viennent de MRC de l'extérieur, qui paient un prix supérieur à ce qu'on paie, nous, vu que le site est chez nous, mais nous, ça ne nous apporte rien.

Alors, ça nous semblait une façon d'augmenter le coût à payer par les municipalités qui choisissent l'enfouissement, mais aussi une façon de compenser les municipalités qui ont ce type d'infrastructure là sur leur territoire.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et en vertu du même principe d'équité interrégionale, ça ne serait pas mieux que ça soit payable à la MRC?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Je vous dis non. Je vous dis non et je ne crois pas que ça ferait l'objet d'aucun débat avec les collègues. Je pense que les collègues ne chercheraient pas à retirer quelque chose de ça, parce que c'est sur un territoire régional de MRC, mais c'est dans un territoire. C'est à l'intérieur d'un territoire. Et je ne vois vraiment pas de débat à l'horizon avec une proposition comme celle-

là. Mais on convient que les municipalités de la MRC ne seraient pas appelées à payer la somme additionnelle. Mais non, elles ne bénéficieraient pas de ces sommes-là.

Mais on pense que ce serait une façon de compenser les milieux récepteurs, d'obliger les municipalités qui envoient leurs déchets ultimes ailleurs de trouver des façons de réduire ce qu'elles envoient, puis c'est là gu'arrivait le concept d'équité interrégionale.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Merci.

2410

2415

2420

2425

2430

2435

2440

M. PIERRE LEVASSEUR:

Vous vous souvenez sûrement, il y a quelques années lorsque le gouvernement du Québec a commencé à parler de redevances, au départ c'était 10 \$ la tonne. Les municipalités, les MRC et les régions, même, ont commencé à regarder la possibilité de trouver d'autres solutions que l'enfouissement. Par la suite, cette redevance est passée à 20,69 \$ maintenant, d'une part, et le ministère, le gouvernement du Québec a fait en sorte que les redevances reviennent en partie aux municipalités.

Donc, les municipalités qui ont une bonne performance reçoivent souvent l'équivalent du 20 \$ ou à peu près. Si bien que depuis trois ou quatre ans, peu de municipalités ou de MRC parlent de trouver d'autres solutions que l'enfouissement. Nous, on pense que l'enfouissement est une solution, mais n'est pas une solution éternelle. Et il faudrait qu'éventuellement d'autres solutions soient mises en place, que ce soit pour la région de Montréal ou ailleurs.

Donc, le fait d'avoir chez nous un site entraîne des travaux assez importants en termes de gestion. Si nous n'avions pas ce site, nous ne serions pas ici cet après-midi, entre autres. Donc, on pense que les municipalités qui ont un site d'enfouissement sur leur territoire devraient obtenir compensation de la part des municipalités exportatrices, de façon importante. Parce que la seule façon pour amener des municipalités à trouver d'autres solutions, c'est de faire en sorte que le coût soit relativement élevé. Et, actuellement, on le voit, le coût n'est pas très élevé par rapport à ce qu'on voit en Europe, entre autres, ou même au Japon.

Donc, considérant l'impact financier que ça peut avoir chez nous, et économique, on pense que d'avoir une compensation de municipalité à municipalité, on ne pense pas que le gouvernement devrait être l'intermédiaire, mais de municipalité à municipalité, serait tout à fait logique. D'ailleurs, on n'a rien inventé, c'est quand même une proposition qui est dans l'air depuis quelque temps.

LA PRÉSIDENTE :

2450

2455

2460

2465

2470

2475

2480

Dans un autre ordre de grandeur, sur le point de vue de l'aménagement du territoire. On a entendu hier qu'il y avait beaucoup de développement à Saint-Nicéphore, que le développement se déplaçait dans l'axe vers Saint-Nicéphore. Il y a beaucoup de permis de construction qui auraient été émis. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Drummondville est une ville qui connaît un développement assez exceptionnel et des projets de développement résidentiel, notamment, parce que c'est surtout du résidentiel qu'on va retrouver à Saint-Nicéphore, il y en a partout sur le territoire. Alors, il y en a certains à Saint-Nicéphore, il y en a beaucoup, beaucoup sur l'ancien territoire de Drummondville. Il y en a dans la partie Saint-Charles.

La ville se développe de façon harmonieuse, parce que ça se fait partout. On accepte des plans d'aménagement d'ensemble. Alors, les promoteurs sont soumis à des règles strictes. On a un comité consultatif d'urbanisme qui est rigoureux, exigeant. Ça donne de beaux produits, de beaux résultats. Mais je ne pense pas, non, qu'on puisse dire qu'il y a plus de développement à Saint-Nicéphore que dans les autres parties de la ville. Il y en a, il y en a partout.

LA PRÉSIDENTE :

Le fait qu'il y ait un site d'enfouissement, est-ce que ça a fait en sorte qu'il y a certains projets qui ont été mis de côté dans le secteur?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Ça ne nous est pas évoqué comme frein. Comme je vous dis, il y a des développements intéressants qui sont faits, des plans d'aménagement d'ensemble qui nous ont été déposés. On ne peut pas dire que... on a même vendu, à la séance d'hier, un terrain à des fins de construction résidentielle pour quelqu'un qui est tout juste, qui est quand même à proximité du site, là, qu'on a vendu pour le prix de l'évaluation municipale. Et c'est une personne qui demeurait déjà là, qui s'en va à côté.

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est tout près de la bande de 200 mètres de restriction, juste à côté de cela.

2485

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

C'est quand même à l'extérieur.

LA PRÉSIDENTE :

2490

Est-ce que c'est suffisant cette bande-là de 200 mètres?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

2495

Écoutez, ça nous semble convenable. Ça a été regardé, à la fois par les services d'urbanisme chez nous, à la MRC également par des aménagistes. Comme je vous dis, on a consulté là-dessus et on a eu trois personnes.

LA PRÉSIDENTE :

2500

Donc, vous ne voyez pas d'inconvénients d'octroyer des permis de construction à cette distance-là d'un site d'enfouissement ou d'un futur agrandissement d'un site?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

2505

On ne pense pas que ça puisse poser problème.

LA PRÉSIDENTE :

2510

O.K. Vous avez un aéroport à Drummondville?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Oui.

2515

LA PRÉSIDENTE :

Il y aurait un projet d'expansion?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

2520

Oui, qui est à retravailler, mais effectivement qui est dans l'air.

LA PRÉSIDENTE :

2525

Et est-ce que la Municipalité a pris position relativement à cette expansion? Est-ce que la municipalité de Drummondville est en faveur?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

2530

Bien, ça va se traduire ça... à l'heure actuelle, l'aéroport a été cédé à la Société de développement économique par bail emphytéotique. Donc, la gestion de cet aérodrome est faite par la Société. C'est elle qui travaille sur un projet d'agrandissement. C'est elle qui devrait réaliser les travaux éventuellement. Elle aura probablement besoin du support municipal et nous, on voit ça comme un outil de développement économique.

2535

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la proximité du LET pourrait être un inconvénient?

2540

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

2545

Il y a actuellement certains comptages. On nous a... deux, trois personnes évoquent constamment ce supposé problème de proximité entre le site de Waste et l'aéroport municipal. Comme gestionnaire du site, à la Société on nous dit qu'ils ne voient pas de problème. Cependant, ils font quand même un contrôle, une vigie du nombre d'oiseaux qui peuvent se retrouver sur les lieux. Alors, les employés de l'aéroport font une certaine, font une surveillance, font une surveillance à cet égard. Mais à ce jour, là, ça ne semble pas poser de problème.

2550

LA PRÉSIDENTE :

Sur le site d'expansion proposé pour les LET, il y a des milieux humides. Est-ce qu'à Drummondville, il y a une politique au niveau des milieux humides?

2555

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

On a une cartographie des milieux humides. Qu'est-ce que vous entendez par une politique?

2560

LA PRÉSIDENTE :

Programme de protection?

Qu'on doive compenser, des compensations et tout ça, là?

LA PRÉSIDENTE :

Programme de protection et aussi autant pour les boisées qui sont détruits.

M. PIERRE LEVASSEUR:

Dans notre politique environnementale – nous avons une politique, ici, à Drummondville depuis quelques années – effectivement, il y a une section sur les milieux humides. Je vous dirais que présentement, nous sommes à travailler à la caractérisation. Nous avons certaines informations de la part du Conseil régional de l'environnement. D'ailleurs, ce matin, j'étais à une conférence sur les milieux humides et nous allons travailler avec différentes universités.

Présentement, nous avons une agente au service de l'environnement qui travaille à la caractérisation. Nous avons d'ailleurs un historique de notre situation il y a quelques années et notre situation actuelle, et je suis sur le comité de l'environnement. Donc, dans les prochains mois, nous voulons déposer une recommandation au Conseil pour arriver, justement, à définir une politique plus précise au niveau des milieux humides.

LA PRÉSIDENTE :

Quelle est votre vision pour le site dans 50 ans, quand le site sera fermé. Qu'est-ce que vous voyez à cet endroit-là? Qu'est-ce qu'on va en faire?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Bien, j'imagine qu'une fois que le site aura vraiment... parce qu'il va falloir que le temps passe, que le site se sera – je cherche le mot, pas revitalisé... pardon?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Sera moins actif.

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Moins actif, mais en fait, je pense qu'on cherchera peut-être à revitaliser cet endroit-là. Dans 50 ans, c'est une perspective qui est quand même assez lointaine. Ça ne sera certainement pas, je ne pense pas qu'on puisse en faire... Mais on peut, je regardais, on peut

2565

2580

2575

2585

2590

2595

2605

quand même revaloriser ces sites-là en en faisant... on en a vu, des lieux, par exemple, où c'est devenu des endroits à des fins sportives. Est-ce qu'on ira jusqu'à faire du développement résidentiel? J'en doute.

LA PRÉSIDENTE :

2610

Donc, vous verriez un développement récréotouristique, sportif?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

2615

Bien, c'est parce qu'on a vu certains endroits où finalement on pouvait faire là des... évidemment, non, ce n'est pas des sites touristiques, certainement pas. Mais où on peut par exemple faire des activités de tir à l'arc ou des choses de ce type-là. Il y avait des terrains de soccer.

M. PIERRE LEVASSEUR:

2620

Même un terrain de golf, que nous avons vu dans la région d'Indianapolis. Et, effectivement, le site avait un certain âge et un terrain de golf avait été aménagé sur le site. Donc, il y a des possibilités, mais je ne pense pas que nous avons fait une réflexion en profondeur sur les 50 prochaines années sur le site, là.

2625

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

LA PRÉSIDENTE :

2630

Bonne réponse. Vous êtes honnête. Mais c'est quelque chose... est-ce qu'on fait la planification d'une municipalité, sûrement dans votre Schéma d'aménagement, dans le Plan d'urbanisme, on voit dans un horizon peut-être un peu plus court que ça, mais...

Non, je pense que si, effectivement, on arrivait avec un programme, on l'improviserait.

2635

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Oui, généralement, c'est sur 20 ans.

2640

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Mais parfois, on essaie de penser aussi, parce que c'est quand même un gros morceau, un grand territoire dans une municipalité, on essaie de penser, comment est-ce que ça pourrait être viable. Alors, on voulait savoir si vous aviez été si loin que ça.

Pas encore.

LA PRÉSIDENTE :

2655

2660

2665

2670

2675

2680

2685

D'accord.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce que votre présentation se complète de celle votre directeur général?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Bien, je pense que maître Proulx avait peut-être des éclaircissements à apporter sur le plan technique et juridique.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Je le laisse aller. Est-ce qu'il est là?

Mme FRANCINE RUEST JUTRAS:

Il est là, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Bien, écoutez, on va attendre au rectificatif. Monsieur Prouxl, vous vous êtes inscrit au registre?

M. CLAUDE PROULX:

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Alors, on va attendre à la fin et on vous appellera.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on vous remercie beaucoup pour les précisions.

Merci.

2690

LA PRÉSIDENTE :

Alors, ceci termine pour la présentation des mémoires. Nous avons des inscriptions pour des rectificatifs. J'appelle maintenant Monsieur Jean Mbaraga du MDDEP.

2695

M. JEAN MBARAGA:

Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire.

2700

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

2705

M. JEAN MBARAGA:

D'autres petits points à rectifier. Hier, dans ce qu'a avancé monsieur Jean-Pierre Milot, si ma mémoire est bonne, et aujourd'hui dans ce que vient de nous déposer l'Association des retraitées et retraitées de l'éducation et des autres services publics, regardez, comme à la page 5, il est affirmé : « Toutes les demandes de certificat d'autorisation faites depuis une quinzaine d'années ont toutes été accordées. » Ce n'est pas tout à fait juste.

2715

2710

Je rappellerai justement que le projet qui a fait l'objet justement d'audiences publiques, le lieu d'enfouissement sanitaire du F&M Bessette, ça, c'est dans l'Estrie, a été refusé par le Conseil des ministres. Pas plus tard que 2004-2005, le projet de Compo Haut-Richelieu, et c'est dans la Montérégie, a été refusé par le Conseil des ministres. Le dossier dans l'Outaouais de Danford Lake, ça c'est 2009-2010, a été refusé par le Conseil des ministres. Donc, ce n'est pas toutes les demandes qui sont acceptées. Ce n'est pas un bar ouvert, autrement dit.

2720

Deuxième rectification. Dans le mémoire qui a été déposé hier par le Front commun pour la gestion écologique des déchets, si vous allez dans le tableau, ils nous annoncent cinq projets. Il y a trois projets qui ont été autorisés par le Conseil des ministres, il y a deux autres projets qui sont sous étude, dont le projet justement de Waste Management. Le projet qu'il a nommé, quatrième projet, Estrie Enviropôle, le Conseil des ministres ne se prononcera pas là-dessus parce que le promoteur a retiré son projet. Il y avait un problème majeur. C'est que lui demandait un projet de 600 000 tonnes par année, alors que la MRC, dans son PGMR, n'acceptait pas plus que 50 000 tonnes par année.

C'est les deux petits points que je voulais rectifier.

LA PRÉSIDENTE :

2730

2735

2740

2745

2750

2755

Je vous remercie. Maintenant, un autre droit de rectification de la part de monsieur Martin Dussault de WM.

M. MARTIN DUSSAULT:

Madame la présidente, Monsieur le commissaire. J'aimerais apporter à ce moment-ci quelques corrections. D'abord, à la suite de l'intervention, dans un premier temps, de madame Suzanne Rousseau, qui a été faite en début d'après-midi, madame Rousseau a affirmé qu'il y a eu une fuite à nos installations survenue au cours des dernières années, laquelle avait fait l'objet à l'époque de la une du journal l'Express. Je pense qu'à ce moment-ci, c'est important de mettre les choses en perspective et de clarifier la situation.

Dans les faits, il n'y a jamais eu de fuite. Ce qui s'est passé, c'est qu'à l'époque il y avait eu une forte pluie qui avait alors érodé une butte de terre située à environ 50 mètres à l'extérieur de l'aire d'enfouissement, laquelle n'avait aucun lien avec les opérations d'enfouissement. À ce moment-là, l'eau qui s'était écoulée était de l'eau de surface qui n'était pas, mais pas du tout en contact avec l'aire d'enfouissement. Et par la suite, cette butte avait fait l'objet de corrections, elle avait été nivelée et gazonnée par la suite. Et le journal l'Express qui a reconnu son erreur de fait a publié un rectificatif dans son édition suivante, à ce moment-là.

D'autre part, madame Rousseau a soutenu que les limites du site et des bassins étaient à environ 100 à 200 mètres de la rivière Saint-François. La réalité est plutôt que les bassins sont à 860 mètres de la rivière Saint-François et la zone 3B projetée, là où elle pourrait se finir, serait à plus de 1 200 mètres de la rivière Saint-François.

D'autre part, j'aimerais apporter une correction au sujet d'une intervention de madame Justine Benoît. Madame Benoît a affirmé que seul le GARAF effectuait le suivi des eaux dans le cadre de nos opérations. Ce qui n'est pas le cas. Nous avons un programme exhaustif de suivi environnemental à notre lieu d'enfouissement.

D'abord, il y a le suivi de la qualité des eaux de lixiviation, le suivi de la qualité de l'eau de surface, le suivi de la qualité de l'eau souterraine qui sont faits selon un programme déterminé et approuvé par le ministère de l'Environnement. Les échantillonnages sont faits par des entreprises indépendantes, et les résultats sont ensuite analysés par des laboratoires indépendants, qui sont accrédités par le ministère. Et, en plus, le ministère fait également ses propres analyses, et ce, de façon aléatoire et indépendante.

2765

Je conclurai au nom de mes collègues de Waste Management, Madame la présidente et Monsieur le commissaire, en remerciant les participants aux audiences pour leur contribution au débat public. Et quant à nous, on espère avoir l'occasion de nous inspirer de certaines recommandations, suggestions qui ont été faites par les participants, si évidemment notre projet était accepté. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Et, finalement, j'appelle aussi pour des rectificatifs, monsieur Claude Proulx de la Ville de Drummondville.

M. CLAUDE PROULX:

Alors, Madame Parent, Monsieur Longpré, bonjour. Je veux tout simplement apporter deux petits rectificatifs et peut-être tenter une réponse à la question que vous avez posée, Monsieur Longpré, tout à l'heure.

Alors, dans un premier temps, un rectificatif qui concerne une affirmation qui a été prononcée par madame Berthe Tessier un peu plus tôt, qui concerne la consultation citoyenne. On disait que quand Drummondville a signé une entente avec Waste, la fameuse entente qui porte sur les *Exigences et garanties imposées par le développement environnemental*, la consultation citoyenne fait partie de cette entente-là. Si vous regardez l'article 16 de l'entente, vous allez noter que le décret 626-2004 est mentionné très précisément à cet endroit-là, puis c'est le moment où la consultation citoyenne aura lieu. En fait, l'entente elle-même qui a été signée inclut cette consultation citoyenne là, via l'article 16 de l'entente en question.

L'autre rectificatif que je voudrais apporter, ça concerne un commentaire de monsieur Jean-Guy Forcier. Lorsqu'il parle d'un droit de veto dans l'opinion, la fameuse opinion qui a été déposée ici par la Ville, sans qu'il y ait de processus pour la rendre confidentielle, ça n'a pas été utilisé, on l'a déposée publiquement ici, vous vous en souvenez, quand on est venu en juin plus tôt. Alors, c'était sur la question du droit de veto qui était alléguée dans cette opinion-là.

Alors, il n'y a pas de droit de veto qui apparaît dans l'opinion comme telle. On parle de tout un processus référendaire qui suivrait la mécanique, en fait, de modification des règlements d'urbanisme qui découlent de l'adoption du Schéma, bien sûr. Alors, c'est cette portion-là qui est traitée, puis l'article 45, comment il s'insère là-dedans.

Mais il n'y pas de mention d'un droit de veto à proprement parler. Le référendum, on l'a dit à la dernière rencontre, enfin, à la séance d'information ici, est de nature consultative. Il va être soumis puis on pense que c'est le meilleur moment de le soumettre à quelqu'un, au ministre, au moment où on en a parlé tout à l'heure avec madame Jutras, c'est le moment qui est le plus

2785

2770

2775

2780

2790

2795

2800

2810

approprié, en tout cas on pense, pour qu'un référendum consultatif puisse avoir un certain effet ou un effet certain, en tout cas.

Voilà qui étaient les deux commentaires que je voulais faire en termes de rectificatifs.

2815

Par la suite, vous avez posé la question de comment ça va s'insérer, sur quoi va porter un éventuel référendum là-dessus. Il va se faire effectivement suivant l'article 45, c'est certain. Mais comment ça va procéder? Bien, je pense qu'il faut qu'on y aille avec une question référendaire qui pourrait ressembler à « Dans l'hypothèse de l'acceptation du CA par le MDDEP, seriez-vous en accord avec l'émission d'un permis municipal autorisant le projet de Waste? » Il faudrait la formuler un peu mieux, là, mais l'idée c'est que c'est le permis municipal qui doit être assujetti à ça.

2820

Le moment qui nous semble le plus opportun de poser cette question-là, ce n'est pas après que tout le monde aura donné son avis, incluant le ministre via un décret, puis qu'on arrive avec : « Êtes-vous d'accord avec un permis ou non? » Ça nous semble très hasardeux comme solution. On préfère l'insérer dans le processus de réflexion du ministre, avant que le décret ne soit imposé, ne soit prononcé.

2825

Ça répond? Merci.

2830

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2835

M. CLAUDE PROULX:

C'est moi qui vous remercie, au revoir.

2840

Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés ainsi que les transcriptions dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

2845

Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit. Vous aurez jusqu'au 3 juillet. Et si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la commission, car à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Ainsi, par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes et que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut alors rectifier ce fait.

2855

La commission d'enquête poursuit maintenant ses travaux. Et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 21 septembre prochain.

2860

En terminant, la commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ces travaux, en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique. Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

2865

Merci encore et bonne fin de journée.

AJOURNEMENT

2870

* * * * * * * *

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2875

ET J'AI SIGNÉ:

2880

Yolande Teasdale, s.o.